

PROCÈS-VERBAL de la réunion du cinquième Conseil syndical suivant le XXVI^e Congrès [26-CS-05], tenue les 25, 26 et 27 février 2016, à compter de 9 heures, au siège social du SFPQ, situé au 5100, boulevard des Gradins à Québec, sous la présidence de la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale.

OUVERTURE DU CONSEIL SYNDICAL

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, prononce l'allocution d'ouverture du cinquième Conseil syndical suivant le XXVI^e Congrès. Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR AMENDÉ

AUX FINS DE DÉCISION :

- 1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
 - 2. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation suppléante**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Adoption du procès-verbal du Conseil syndical tenu du 23 au 26 novembre 2015 [26-CS-04]**
 - 5. Correspondance**
 - 6. Étude des rapports**
 - 6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)
 - 6.2 Rapport du Comité d'élections (R-2.4)
 - 6.3 Modifications à la Réglementation des dépenses
 - 6.4 Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès
 - 6.5 Rapport du Comité national des femmes (R-5)
 - 6.6 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)
 - 6.7 Amendements aux politiques, règles et réglementations relevant du Conseil syndical
 - 7. Élections**
 - 7.1 Élections au Comité national de surveillance – Poste de Montréal
-

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AMENDÉ

1. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère ALAIN FLEURY
Appuyé par la consœur CHANTALE TREMBLAY

Que l'on adopte l'ordre du jour *amendé* du présent Conseil syndical.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DES AMENDEMENTS N^{OS} 1 ET 2

26-CS-05-P- 632

2. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION N° 1

26-CS-05-A- 633

Il est proposé par le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI
Appuyé par le confrère DANIEL CADIEUX

Que l'on étudie les points 6.3 – Modifications à la Réglementation des dépenses et 6.4 – Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès, avant le point 6.1 – Rapport de l'Exécutif national.

AMENDEMENT REJETÉ

3. AMENDEMENT N° 2 À LA PROPOSITION N° 1

26-CS-05-A- 634

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE
Appuyé par le confrère NORMAN PARADIS

Que l'on étudie les points 6.5 – Rapport du Comité national des femmes et 6.6 – Rapport du Comité national des jeunes avant le point 6.1 – Rapport de l'Exécutif national.

AMENDEMENT ADOPTÉ

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

26-CS-05-P- 635

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur JOLYNE TESSIER

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle.)

PROPOSITION ADOPTÉE

2. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION SUPPLÉANTE

26-CS-05-P- 636

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur JOLYNE TESSIER

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation suppléante. (Voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation suppléante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL TENU DU 23 AU 26 NOVEMBRE 2015 [26-CS-04]

PROPOSITION DE LAISSER SUR LA TABLE À DURÉE DÉTERMINÉE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.2)

26-CS-05-P- 637

Il est proposé par la consœur NATHALIE GARVIN
Appuyé par le confrère DANIEL PAUL

Que l'on laisse en suspens l'adoption du procès-verbal du Conseil syndical tenu du 23 au 26 novembre 2015 [26-CS-04] jusqu'au prochain Conseil syndical.

PROPOSITION ACCEPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait lecture de la correspondance reçue de la Région 01 – Québec – Chaudière – Appalaches visant à ce que l'ensemble des dirigeants locaux puissent avoir accès aux documents transmis aux secrétaires et trésoriers de section.

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 638

Il est proposé par la consœur KARINE GUIMONT
Appuyé par le confrère SYLVAIN CHARROIS

Que l'ensemble des dirigeants locaux ait accès aux onglets du site « Mon SFPQ en ligne » afin qu'ils puissent consulter tous les documents transmis à la section locale.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le confrère PATRICK AUDRY, 4^e vice-président, présente la correspondance du Mouvement Québec français (MQF). L'organisme a démarré une campagne de financement concernant l'importance de la Loi 101 et il souhaite faire une présentation lors du Congrès d'avril. Le MQF aimerait inviter les membres du SFPQ, par le biais d'un dépliant qui serait distribué avec la paie, à contribuer pour un montant de 1,01 \$ par période de paie.

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 639

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que lors du prochain Congrès, le Mouvement Québec français présente à la délégation sa campagne de financement.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la lecture d'une correspondance reçue de la section 134 en appelant de la décision de l'Exécutif national concernant l'offre d'emploi d'une personne conseillère juridique au Service des recours et des relations de travail paru sur le site Internet du SFPQ. Le confrère BOUCHARD explique que l'Exécutif national a autorisé la Direction à afficher simultanément le poste à l'interne et à l'externe étant donné le faible bassin de membres possédant un baccalauréat en droit. La section a été informée du processus et, selon l'Exécutif national, les Statuts sont respectés.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère CHRISTIAN DAIGLE, 1^{er} vice-président.

Monsieur DENIS ROBITAILLE, directeur général, explique le sommaire décisionnel qui a été soumis à l'Exécutif national concernant les exigences du poste.

3. PROPOSITION N° 3

Il est proposé par la consœur JOËLLE TURGEON-DHARMOO
Appuyé par le confrère MARC LÉVESQUE

Que le Conseil syndical se prononce sur le non-respect de l'article 6.11 des Statuts afin que le Syndicat procède à l'embauche d'un membre du Syndicat pour le poste de conseiller ou conseillère juridique au Service des recours et des relations de travail.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT

4. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION N° 3

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC TROTTIER

Que le Syndicat **priorise** l'embauche d'une personne membre du SFPQ pour le poste de conseiller ou conseillère juridique au Service des recours et des relations de travail, tel que le stipule l'article 6.11 des Statuts.

AMENDEMENT ADOPTÉ QUI RÈGLE LA PROPOSITION N° 3

QUESTION PRÉALABLE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.2)

Le confrère VINCENT BOLDUC, de la section 205, demande le vote.

PROPOSITION ACCEPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

Au moment du vote, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, scinde la proposition :

Étant donné qu'on ne peut être contre le fait de respecter les Statuts, la délégation votera sur le point suivant :

Que l'on priorise l'embauche d'une personne membre du Syndicat, tel que le stipule l'article 6.11 des Statuts.

Avant de procéder au vote de la proposition de la consœur JOËLLE TURGEON-DHARMOO, le président d'assemblée demande à la délégation de se prononcer sur l'amendement du confrère JACQUES BOUCHARD.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, 1^{er} vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale.

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.5 Rapport du Comité national des femmes (R-5)

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, invite les membres du Comité national des femmes, les consœurs RENÉE BINETTE, NATHALIE GARVIN, MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND, YANNICK GIROUX et NANCY POULETTE, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

➤ **INTRODUCTION**

PRÉSENT RAPPORT

Le paragraphe 1 est présenté par la consœur YANNICK GIROUX.

➤ **HABILE DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS**

SERVICE DE SANTÉ À DEUX VITESSES

Les paragraphes 2 à 9 sont présentés par la consœur YANNICK GIROUX.

1. RECOMMANDATION N° 1 DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Il est proposé par la consœur YANNICK GIROUX

Appuyé par la consœur NORMA BAKHOS

Que le SFPQ informe ses membres des conséquences prévisibles du projet de loi n° 20¹ en matière de frais accessoires et de services désassurés. Qu'il informe également ses membres lors de toute modification réglementaire ou dépôt de projet de loi ayant pour effet d'augmenter la tarification ou la modification du panier de services de santé.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

SACCAGE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Les paragraphes 10 et 11 sont présentés par la consœur NANCY POULETTE.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES GARDERIES PRIVÉES

Les paragraphes 12 et 13 sont présentés par la consœur NANCY POULETTE.

PHASE DE DÉCONSTRUCTION

Les paragraphes 14 à 21 sont présentés par la consœur NANCY POULETTE.

➤ **RÉSEAU DES FEMMES**

Les paragraphes 22 à 29 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE.

➤ **LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES 2015**

Les paragraphes 30 à 34 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE.

➤ **INTERSYNDICALE DES FEMMES**

Les paragraphes 35 à 37 sont présentés par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND.

➤ **LA COALITION POUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES**

Les paragraphes 38 à 40 sont présentés par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND.

➤ **JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES (JIF)**

Les paragraphes 41 à 43 sont présentés par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND.

➤ **NÉGOCIATION**

Les paragraphes 44 à 47 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

¹ Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

➤ **STATUTS**

Les paragraphes 48 et 49 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

➤ **RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTES RÉGIONALES À LA CONDITION FÉMININE (RRCF) ET LES ADJOINTES**

Le paragraphe 50 est présenté par la consœur NATHALIE GARVIN.

➤ **RENCONTRE DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES**

Le paragraphe 51 est présenté par la consœur NATHALIE GARVIN.

➤ **CONCLUSION**

Les paragraphes 52 et 53 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

2. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 643

Il est proposé par la consœur YANNICK GIROUX

Appuyé par la consœur NORMA BAKHOS

Que le Comité national des femmes puisse faire des représentations politiques directement.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

26-CS-05-P- 644

Il est proposé par la consœur MARIE-CLAIRE Baigner

Appuyé par la consœur BRIGITTE CLAVEAU

Que l'on adopte le rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 645

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL

Appuyé par le confrère MARIO LECLERC

Que, dorénavant, dans toute préparation des rapports, l'on tienne compte de la réalité de nos membres, afin de connaître l'impact des enjeux sur la fonction publique et parapublique, dans nos milieux de travail.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.6 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, invite les membres du Comité national des jeunes, le confrère NICOLAS LELDUC-LAFANTASIE ainsi que les consœurs LYDIA MÉTIVIER et CHRISTINE ST-LAURENT, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Le paragraphe 1 est présenté par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **POLITIQUE JEUNESSE**

Le paragraphe 2 est présenté par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **3 OCTOBRE**

Le paragraphe 3 est présenté par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **GRÈVE**

Les paragraphes 4 à 10 sont présentés par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **RENCONTRE NATIONALE ANNUELLE 2015**

Les paragraphes 11 à 16 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **NÉGOCIATIONS**

Les paragraphes 17 à 20 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **STATUTS**

Le paragraphe 21 est présenté par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **CONSEIL SYNDICAL DU 23 AU 26 NOVEMBRE 2015**

Le paragraphe 22 est présenté par le confrère NICOLAS LEUDUC-LAFANTASIE.

➤ **RENCONTRE AVEC LES RRJ**

Les paragraphes 23 et 24 sont présentés par le confrère NICOLAS LEUDUC-LAFANTASIE.

➤ **PRÉSENTATION DU PLAN DE SERVICE**

Le paragraphe 25 est présenté par le confrère NICOLAS LEUDUC-LAFANTASIE.

➤ **CONCLUSION**

Le paragraphe 26 est présenté par le confrère NICOLAS LEUDUC-LAFANTASIE.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Il est proposé par la consœur JOLYNE TESSIER

Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on adopte le rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-05-P- 646

Jeudi 25 février 2016 : Ajournement à 12 h Reprise des travaux à 13 h 39

1. PROPOSITION D'AMENDMENT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Appuyé par le confrère STEVE DORVAL

Que l'on étudie immédiatement le point 1 du Rapport de l'Exécutif national avant les points 6.3 – Modifications à la Réglementation des dépenses et 6.4 – Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-05-P- 647

2. PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la consœur ANNIE DALLAIRE
Appuyé par la consœur CAROLINE BOUFFARD

Que le Conseil syndical ajourne aujourd'hui, 24 février et demain, 25 février, à 20 heures afin de ne pas siéger samedi.

PROPOSITION REJETÉE

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

Seules les parties du rapport ayant trait à des propositions adoptées par les assemblées régionales font l'objet de présentation, de clarification et de discussion. Ainsi, il arrive que des propositions régionales ne soient pas annoncées à la suite des discussions.

Le confrère JACQUES BOUCHARD, messieurs GUY NADEAU, contrôleur financier, et DENIS ROBITAILLE, directeur général, ainsi que les membres du comité du budget — les confrères PATRICK AUDY, YVON BRAULT et CHRISTIAN DAIGLE — présentent brièvement le Rapport de l'Exécutif national.

Messieurs GUY NADEAU, contrôleur financier, et DENIS ROBITAILLE, directeur général, présentent le document concernant les différents scénarios de compressions budgétaires.

Monsieur DENIS ROBITAILLE, directeur général, présente les résultats des mandats donnés par le Conseil syndical de novembre 2015 relativement aux pôles de services est-ouest et au taux d'encadrement des directeurs et directrices du SFPQ.

Étude du paragraphe 40 – Palier national : Objectif 1 300 000 \$

	Scénarios	Impact financier annuel
A	Un Conseil syndical par année, sans modification à la délégation	Réduction de 150 000 \$
B	Un Conseil syndical par année, avec une délégation réduite à une personne par section	Réduction de 198 000 \$
C	Deux Conseils syndicaux par année tenus le samedi, sans modification à la délégation	Réduction de 120 000 \$
D	Deux Conseils syndicaux par année tenus le samedi, avec une délégation réduite à une personne par section	Réduction de 176 000 \$

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 649

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE
Appuyé par le confrère DANIEL LANDRY

Qu'il y ait deux Conseils syndicaux par année — dont un tenu le samedi — avec une délégation réduite à une personne par section.

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 650

Il est proposé par le confrère MICHEL MORENCY
Appuyé par la consœur SAFIYA HOUSSEIN AWAD

Que l'on adopte le scénario A : Un Conseil syndical par année — sans modification à la délégation — pour une réduction de 150 000 \$ annuellement.

3. PROPOSITION N° 3

26-CS-05-P- 651

Il est proposé par le confrère FRANK DI SCALA
Appuyé par le confrère ALAIN ST-AMOUR

Que l'on adopte le scénario C : Deux Conseils syndicaux par année tenus le samedi — sans modification à la délégation — pour une réduction de 120 000 \$ annuellement.

4. PROPOSITION N° 4

26-CS-05-P- 652

Il est proposé par la consœur MARTINE DUCHESNE
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Qu'il y ait deux Conseils syndicaux par année dont un tenu le samedi — sans modification à la délégation.

5. PROPOSITION N° 5

26-CS-05-P- 653

Il est proposé par la consœur ISABELLE DUMONT
Appuyé par la consœur LINDA COLLIN

Qu'il y ait deux Conseils syndicaux par année, tenus la semaine, avec délégation réduite.

VOTE SECRET

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.4)

Le confrère MARIO FERDINAND, de la section 211, demande la tenue d'un vote secret.

PROPOSITION ACCEPTÉE PAR AU MOINS 10% DES DÉLÉGATIONS

Le confrère DANIEL PAUL informe la délégation que le lendemain, à la reprise de l'instance, il demandera le vote nominal.

Jeudi 25 février 2016 : Ajournement à 18 h 15
Vendredi 26 février 2016 : Reprise des travaux à 9 h 6

6. ÉTUDE DES RAPPORTS (SUITE)

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1) (suite)

VOTE SUR LES SCÉNARIOS

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, scinde les propositions pour le vote. Ainsi, les votes porteront sur le nombre de Conseils syndicaux par année (soit 2, soit 1), la tenue des instances la semaine ou le samedi (2 samedis par année, 1 le samedi et 1 la semaine ou les 2 la semaine), et finalement sur une délégation maintenue ou diminuée.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, fait voter la délégation sur les principes suivants :

PRINCIPES

Principe n° 1 :

Nombre de Conseils syndicaux par année

LA DÉLÉGATION A ADOPTÉ LE PRINCIPE
DE TENIR DEUX CONSEILS SYNDICAUX ANNUELLEMENT

Principe n° 2

Possibilité de siéger les fins de semaine pour les Conseils syndicaux

LA DÉLÉGATION A ADOPTÉ LE PRINCIPE
DE SIÉGER UNE FOIS SUR DEUX LES FINS DE SEMAINE,
SOIT UN CONSEIL SYNDICAL EN SEMAINE ET L'AUTRE LE SAMEDI

Principe n° 3

Nombre de délégations

LA DÉLÉGATION A ADOPTÉ LE PRINCIPE
DE NE PAS RÉDUIRE LES DÉLÉGATIONS AUX INSTANCES NATIONALES

Ainsi, les propositions nos 4 et 5 des consœurs MARTINE DUCHESNE et ISABELLE DUMONT sont réglées par l'adoption du principe n° 3.

Il est demandé par le confrère CLAUDE LACROIX que soit reconsidéré le vote sur les principes qui régiront la tenue des Conseils syndicaux, puisque ces principes ne reflètent pas la volonté de voter sur les économies potentielles à réaliser.

La présidente d'assemblée, LUCIE MARTINEAU, indique à la délégation que dans l'intérêt de la délibération, il serait opportun de bien comprendre le contenu et les coûts associés à chacun des scénarios.

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI demande que les propositions avec les économies réalisées soient écrites afin que l'ensemble de la délégation puisse en prendre connaissance.

La consœur GHISLAINE LAROCHE demande que le vote soit reporté jusqu'au moment où la délégation aura en main le coût des propositions budgétaires.

Le débat est suspendu, le temps de permettre l'écriture des propositions et de faire les calculs associés à chacun des scénarios et propositions (1 à 5) soumises antérieurement.

6.3 Modifications à la Réglementation des dépenses

RÉGLEMENTATION DES DÉPENSES

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications à la Réglementation des dépenses ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

ARTICLE 1 – INTERPRÉTATION

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 654

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère GÉRARD THOMAS

Que l'on modifie l'article 1.3 comme suit :

Toute précision ou interprétation sera transmise aux dirigeantes et dirigeants.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 655

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie l'article 2.1 comme suit :

Dirigeante ou dirigeant de section; directrice ou directeur, déléguée ou délégué, membre d'un comité formé en vertu des Statuts, des décisions d'instances, des différentes conventions collectives ou de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des personnes dirigeantes des syndicats affiliés ou en entente de service, ainsi que tous les membres élus.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 656

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 2.2 comme suit :

Pour les frais de transport urbain (autobus/métro) et de transport de longue distance en autocar, en train ou en avion : le reçu de caisse officiel remis par la compagnie de transport en commun ou par la compagnie aérienne, le cas échéant.

Pour les frais de transport reliés à l'utilisation d'un véhicule :

- le reçu de caisse officiel confirmant l'achat d'essence;

- le reçu informatique confirmant l'achat d'électricité à une borne de recharge;

Une pièce justificative dans une localité avoisinante dans un rayon inférieur à 25 kilomètres sera acceptée.

Le reçu de stationnement :

Pour les frais de stationnement : le reçu de caisse officiel de la compagnie administrant le parc de stationnement ou le reçu de parcomètre.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N° 3 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 657

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie le deuxième paragraphe de l'article 2.2 comme suit :

Lors des activités syndicales, s'il n'y a pas de coucher, une pièce justificative sera exigée pour chaque jour où une réclamation incluant un déplacement de plus de 200 kilomètres aller-retour est effectué.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

4. RECOMMANDATION N° 4 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 658

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie le quatrième paragraphe de l'article 2.2 comme suit :

Pour les frais de stationnement, le reçu de caisse officiel de la compagnie administrant le parc de stationnement ou le reçu de parcomètre.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

5. RECOMMANDATION N° 5 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 659

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie le sixième paragraphe de l'article 2.2 comme suit :

Malgré ce qui précède, les frais de sociétés de transport urbain (autobus/métro) sont exemptés de pièces justificatives.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

6. RECOMMANDATION N° 6 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 660

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie l'article 2.3 comme suit :

2.3 Voyage Déplacement

~~Le voyage est un déplacement effectué par une personne membre du Syndicat ou dirigeante du Syndicat dans l'exercice de ses fonctions, au cours duquel elle engage des frais de transport, des frais de garde, de subsistance ou de logement à même le fonds du SFPQ.~~

Un déplacement est un trajet effectué par une personne membre du Syndicat ou une personne occupant des fonctions syndicales ou similaires telle que définie à l'article 2.1.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

7. RECOMMANDATION N° 7 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 661

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie l'article 2.9 comme suit :

Aux fins de la présente réglementation, on entend par « activité syndicale » : une instance syndicale, une session de formation ou une rencontre d'un comité formé en vertu des conventions collectives, des Statuts et Règlements, ou de décisions d'instances nationales, d'instances régionales ou de l'Exécutif national.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 3 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 662

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur LINDA COULOMBE

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 3.1 comme suit :

Une dépense pour être remboursable doit satisfaire aux conditions suivantes :

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 663

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur LINDA COULOMBE

Que l'on modifie l'article 3.2 comme suit :

3.2 Personne en absence pour invalidité

Une personne en invalidité ne doit pas se présenter à l'activité syndicale et doit retourner toutes les copies du formulaire de libération syndicale dans les plus brefs délais afin que le Syndicat puisse l'annuler, car elle n'est admissible à aucune compensation pour son salaire ou son traitement ni aux indemnités prévues à la présente réglementation.

~~Conséquemment, cette personne ne doit pas se présenter à l'activité syndicale et doit retourner le formulaire de libération syndicale dans les plus brefs délais, afin que le Syndicat puisse l'annuler.~~

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 4 – PROCÉDURE

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 664

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NATHALIE LECOURS

Que l'on modifie les alinéas a) et b) de l'article 4.1 comme suit :

- a) Les notes de frais doivent être présentées selon les modalités et formulaires établis par le SFPQ.
- b) Les notes de frais doivent être présentées à la fin de l'activité syndicale, sauf pour les personnes qui n'ont pas en main toutes les pièces justificatives. Dans cette situation, une fois de retour au port d'attache ou à la résidence, les notes doivent être retournées au Service de la trésorerie ou au bureau régional pour une activité régionale, à moins que la note de frais n'ait été préalablement validée par une personne représentante régionale.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 5 – FRAIS REMBOURSABLES ET CONDITIONS D'APPLICATION

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 665

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 5.1 comme suit :

Les personnes élues libérées à plein temps visées sont autorisées à utiliser leur automobile dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions selon la directive prévue à cet effet et elles auront droit au remboursement des frais de déplacement pour les rencontres se tenant à l'extérieur du port d'attache.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 666

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND

Que l'on intercale un paragraphe entre les premier et deuxième paragraphes de l'article 5.2 comme suit :

Toute personne participant à une activité syndicale a droit à un temps de transport établi sur la base d'une moyenne de quatre-vingts kilomètres à l'heure (80 km/h).

De plus, les personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante prenant part à une activité syndicale, et dont le lieu de résidence est à plus de quatre cent quatre-vingts (480) kilomètres du lieu de l'activité syndicale, se voient accorder l'équivalent d'une (1) heure supplémentaire de temps alloué pour le transport pour chaque tranche de quatre cent quatre-vingts (480) kilomètres.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N° 3 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 667

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on modifie les quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes de l'article 5.2 comme suit :

Pour les personnes participant à une activité syndicale pendant l'heure du dîner dans un grand centre urbain comme Montréal, Laval, Québec ou Longueuil, le temps de déplacement est calculé en tenant compte d'une période additionnelle de trente (30) minutes pour l'indemnité des

frais de repas et le calcul du temps de libération. Cette disposition s'applique seulement à l'intérieur de la même région.

Sous réserve des dispositions précédentes, la personne convoquée sur l'île de Montréal ou qui doit traverser obligatoirement celle-ci se voit octroyer une période additionnelle de quarante-cinq (45) minutes pour le transport local. La personne qui est convoquée à Québec, se voit octroyer, pour sa part, une période additionnelle de trente (30) minutes.

Pour les personnes ayant à utiliser les services d'un traversier, le temps se calcule non pas par tranche de quatre-vingts kilomètres à l'heure (80 km/h), mais plutôt en tenant compte du temps de traversée et du temps d'attente exigé par la compagnie exploitant les traversiers.

Advenant l'annulation d'une traversée, la personne peut prendre un autre moyen de transport pour se déplacer en fournissant la preuve de l'annulation.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 6 – FRAIS DE TRANSPORT

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 668

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 6.1 comme suit :

Sous réserve de l'application de la Directive sur les frais de déplacement applicables aux personnes élues libérées à temps plein, toute personne participant à une activité syndicale reçoit, pour toute la distance admise pour l'aller et le retour de sa résidence au lieu de l'activité, une indemnité calculée de la façon suivante :

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 669

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on modifie l'alinéa a) de l'article 6.1 comme suit :

- a) Une allocation de 15,91 \$ ou un remboursement de 0,43 \$ du kilomètre est accordé, sans pièce justificative, selon le choix du réclamant, pour chaque jour d'activité.

Malgré le paragraphe précédent, les personnes soumises à l'application de la directive prévue à l'article 5 et qui utilisent une voiture de location ne peuvent réclamer cette allocation.

Cette allocation de 15,91 \$ n'est pas remboursable si des frais de kilométrage ou de transport en commun sont réclamés.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N° 3 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 670

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on modifie le deuxième paragraphe de l'alinéa b) de l'article 6.1 comme suit :

La distance admise est la distance la plus courte et réellement parcourue par la voie publique carrossable entre le point de départ et le lieu de l'activité syndicale. L'outil de référence d'évaluation des distances étant Google Map.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

4. RECOMMANDATION N° 4 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 671

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie les paragraphes de l'alinéa c) de l'article 6.1 comme suit :

Une personne qui effectue du covoiturage reçoit une indemnité additionnelle de 0,108 \$ le kilomètre pour la distance nécessaire et effectivement parcourue.

Une seule indemnité est payable pour le chauffeur. Les modifications de l'indemnité prévue au paragraphe précédent s'appliquent de la même manière que la directive concernant les frais remboursables lors d'un déplacement au gouvernement du Québec.

...

Une indemnité de 0,108 \$ le kilomètre est également versée à chacune des personnes qui covoiturent en tant que passagers.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

5. RECOMMANDATION N° 5 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 672

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur YANNICK GIROUX

Que l'on modifie le nouvel alinéa g) de l'article 6.1 comme suit :

g) Location d'un véhicule lors d'un déplacement en avion, en autocar ou en train.

Malgré ce qui précède, la personne peut choisir le moyen de transport qui lui convient à condition que le coût n'excède pas celui qui aurait résulté de l'application de la présente réglementation.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

6. RECOMMANDATION N° 6 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 673

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NANCY POULETTE

Que l'on modifie les paragraphes de l'article 6.2 comme suit :

Lors de l'utilisation de transport urbain (autobus/méto) et transport de longue distance en autocar, en train ou en avion, les frais de stationnement ou de déplacement préalable ou consécutif à l'utilisation dudit transport peuvent être remboursés, à savoir les frais de stationnement au lieu de transport en commun ou les frais de déplacement ou de taxi entre le domicile et le lieu de transport en commun, et du lieu de transport en commun au lieu de l'activité syndicale, aller-retour.

Par ailleurs, les frais de taxi peuvent être remboursés le jour de l'arrivée entre le lieu du transport en commun et le lieu d'hébergement et, le jour du départ, entre le lieu d'hébergement et le lieu de la réunion.

Temps alloué au transport en commun :

Afin de déterminer les frais remboursables lors d'un transport interurbain par autocar, train ou avion, le temps alloué pour le transport doit tenir compte du déplacement effectué préalablement ou à la suite de l'utilisation dudit moyen de transport, pour se rendre au lieu de départ ou d'arrivée du transport interurbain.

Ainsi, la personne visée se voit reconnaître la période requise à cette fin par le transporteur.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

7. RECOMMANDATION N° 7 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 674

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que l'on modifie l'alinéa b) Covoiturage de l'article 6.3 comme suit :

Les personnes assujetties au présent article peuvent recevoir une indemnité additionnelle telle que prévue à l'article 6.1 c) de la présente réglementation.

~~Une indemnité de 0,10 \$ le kilomètre est également versé à chacune des personnes qui covoiturent en tant que passagers.~~

RECOMMANDATION ADOPTÉE

8. RECOMMANDATION N° 8 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 675

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que l'on modifie l'alinéa c) Autres frais de l'article 6.3 comme suit :

Le Syndicat rembourse aux personnes assujetties au présent article les frais réellement engagés pour l'assurance automobile affaires.

Les personnes assujetties au présent article ont également droit au remboursement des frais réellement et nécessairement engagés au cours d'un déplacement pour le péage, le stationnement, le parcomètre et les frais de sociétés de transport urbain.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 7 – FRAIS D'HÉBERGEMENT

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 676

Il est proposé par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND
Appuyé par la consœur PASCALE LIMOGES

Que l'on modifie l'article 7.2 comme suit :

Lors d'un coucher, le Syndicat rembourse le montant du reçu de l'établissement hôtelier, excluant les taxes, selon les barèmes indiqués pour chacune des régions.

Le barème ne s'applique pas si le coucher a lieu dans un établissement hôtelier où le SFQP a réservé un bloc de chambres.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 677

Il est proposé par la consœur MÉLANIE SIMARD
Appuyé par le confrère PATRICK AUDY

Que l'on modifie l'article 7.2 comme suit :

MONTANTS ADMISSIBLES

	Haute saison	Basse saison
Montréal	145 \$	125 \$
Québec	120 \$	105 \$
Régions	115 \$	95 \$
Autres villes à haute densité	120 \$	100 \$

PROPOSITION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 678

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère RÉMY BOLDUC

Que l'on modifie les troisième et quatrième paragraphes de l'article 7.2 comme suit :

La liste des villes à haute densité s'établit comme suit : Rimouski, Sherbrooke, Joliette, Saint-Jérôme, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Longueuil, Laval et Rouyn-Noranda.

À défaut de pièces justificatives, le Syndicat rembourse un montant de 45 \$.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

4. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 679

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur ÉMILY MARKWELL

Ajouter le nouvel article 7.4 suivant :

Les montants mentionnés peuvent être révisés, à la hausse ou à la baisse, à tous les deux (2) ans sur recommandation de la Trésorerie générale au Conseil syndical.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 8 – FRAIS DE REPAS

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 680

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VINCENT BOLDUC

Que l'on modifie les paragraphes concernant les Montants admissibles de l'articles 8 comme suit :

Montants admissibles

Tout repas pris par une personne dans l'exercice de ses fonctions sera remboursé d'une indemnité n'excédant pas le montant suivant :

- Déjeuner : 10,00 \$
- Dîner : 18,00 \$
- Souper : 24,00 \$

Nouveau paragraphe

Les montants admissibles ci-haut mentionnés peuvent être révisés, à la hausse ou à la baisse, à tous les deux (2) ans, sur recommandation de la Trésorerie générale, au Conseil syndical.

Heures normales de repas

- Déjeuner : 7 h – 8 h
- Dîner : 12 h - 13 h
- Souper : 18 h - 19 h

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 681

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VINCENT BOLDUC

Que l'on modifie le troisième alinéa du premier paragraphe de l'article 8.1 comme suit :

Au cours d'un déplacement, lorsque la personne passe la nuitée à l'hôtel ou chez une connaissance.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 11 – RÈGLES D'EXCEPTION

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 682

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on modifie l'article 11.2 comme suit :

Les personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante prenant part à une instance syndicale, et dont le lieu de résidence est à plus de quatre cent quatre-vingts (480) kilomètres du lieu de la réunion, se voient rembourser l'équivalent d'une (1) heure de leur traitement régulier pour chaque tranche additionnelle de quatre-vingts (80) kilomètres qui coïncide avec un samedi ou un dimanche.

Pour les déplacements en avion, le temps réel de déplacement et d'attente sera pris en considération.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NICOLE BRISSON

Que l'on modifie les alinéas a) et b) de l'article 11.3 comme suit :

- a) Une personne participant à une activité syndicale, alors qu'elle bénéficie d'un congé obtenu en vertu des dispositions de la convention collective, peut obtenir, pour son congé, un remboursement de traitement ou de salaire, incluant les pourboires, jusqu'à un maximum de trois (3) jours ouvrables par année financière.

Malgré ce qui précède, cette limite ne s'applique pas pour les journées non travaillées par une personne dont la semaine a été provisoirement réduite, qui est en aménagement de temps de travail, qui bénéficie des dispositions de la convention collective en vertu des droits parentaux, qui est en période de mise à pied ou qui est en vacances dans le cadre d'une entente de préretraite sans toutefois dépasser le nombre maximal de jours prévus à sa convention collective.

- b) Une personne participant à une activité syndicale a droit de recevoir, à titre de compensation, le traitement équivalent à la journée de travail établi à son horaire, incluant, les pourboires, le supplément de traitement pour une semaine régulièrement majorée et les primes de remplacement, mais excluant les allocations et primes d'heures supplémentaires et le temps de transport, le cas échéant. Cette compensation s'applique si l'activité syndicale se tient un jour ouvrable prévu à sa convention collective.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N° 3 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

Que l'on modifie l'alinéa a) de l'article 11.4 comme suit :

- a) Une personne occupant une fonction syndicale ou similaire qui participe, le soir, à une réunion convoquée par l'Exécutif national ou le palier régional, excluant les activités locales, a droit à une indemnité compensatoire de huit dollars (8 \$) et à celle pour le transport en fonction de la distance nécessaire et effectivement parcourue par cette personne, de sa résidence au lieu de la réunion et à son port d'attache ou du port d'attache au lieu de la réunion et à sa résidence, le cas échéant.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

ARTICLE 12 – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur HÉLÈNE LARIVÉE

Que l'on modifie le troisième paragraphe de l'article 12 comme suit :

La date d'entrée en vigueur de cette réglementation est la veille du Conseil syndical de février 2016, soit le 24 février 2016.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. PROPOSITION DE CONCORDANCE

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère SERGE CHARRON

Que l'on adopte une proposition de concordance générale sur les modifications apportées à la Réglementation des dépenses.

PROPOSITION ADOPTÉE

6. ÉTUDE DES RAPPORTS (SUITE)

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

Étude du paragraphe 40 – Palier national : Objectif 1 300 000 \$

Scénarios		Impact financier annuel
A	Un Conseil syndical par année, sans modification à la délégation	Réduction de 150 000 \$
B	Un Conseil syndical par année, avec une délégation réduite à une personne par section	Réduction de 198 000 \$
C	Deux Conseils syndicaux par année tenus le samedi, sans modification à la délégation	Réduction de 120 000 \$
D	Deux Conseils syndicaux par année tenus le samedi, avec une délégation réduite à une personne par section	Réduction de 176 000 \$
E	Deux Conseils syndicaux par année, dont un tenu le samedi, avec une délégation réduite à une personne par section	Réduction de 125 000 \$
F	Deux Conseils syndicaux par année, dont un tenu le samedi, sans diminution de délégation	Réduction de 60 000 \$
G	Deux Conseils syndicaux par année tenus un jour de semaine, avec une délégation réduite à une personne par section	Réduction de 102 000 \$

À la suite de la demande de reconsidération de vote du confrère CLAUDE LACROIX, le confrère YVON BRAULT, trésorier général, présente les montants des économies selon tous les scénarios proposés.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, demande à la délégation de proposer les scénarios à mettre au vote, puis elle fait voter l'assemblée en commençant par ceux générant le plus d'économie :

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 649

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE
Appuyé par le confrère DANIEL LANDRY

Qu'il y ait deux Conseils syndicaux par année, dont un se tenant le samedi, tout en réduisant la délégation à une personne par section — soit le scénario E — pour une économie de 125 000 \$.

PROPOSITION REJETÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 650

Il est proposé par le confrère MICHEL MORENCY
Appuyé par la consœur SAFIYA HOUSSEIN AWAD

Qu'il y ait un Conseil syndical par année, sans modification à la délégation — soit le scénario A — pour une économie de 150 000 \$.

PROPOSITION REJETÉE

3. PROPOSITION N° 3

26-CS-05-P- 651

Il est proposé par le confrère FRANCK DI SCALA
Appuyé par le confrère ALAIN ST-AMOUR

Qu'il y ait deux Conseils syndicaux par année, tenus le samedi, sans modification à la délégation — soit le scénario C — pour une économie de 120 000 \$.

PROPOSITION ADOPTÉE

Étude du paragraphe 36 – Palier régional : Objectif 600 000 \$

SCÉNARIOS	A	B	C	D	E	F	G
ASSEMBLÉES RÉGIONALES							
Durée : de 3 à 2 jours	149 270 \$	149 270 \$	149 270 \$	149 270 \$	149 270 \$	149 270 \$	149 270 \$
Week-end : 1 jour sur 2		62 271 \$		62 271 \$		62 271 \$	
Week-end : 2 jours sur 2			124 542 \$		124 542 \$		124 542 \$
Délégations : de 5 à 4 et de 3 à 2	55 291 \$	55 291 \$	55 291 \$	55 291 \$	55 291 \$		
Délégations : de 5 à 3 et de 3 à 1						121 375 \$	121 375 \$
Fusion de 25 sections	48 649 \$	48 649 \$	48 649 \$	48 649 \$	48 649 \$	48 649 \$	48 649 \$
EXÉCUTIF RÉGIONAL							
Durée : de 3 à 2 jours	30 193 \$	30 193 \$	30 193 \$	30 193 \$	30 193 \$	30 193 \$	30 193 \$
Week-end : 1 jour sur 2				18 115 \$		18 115 \$	
Week-end : 2 jours sur 2					36 230 \$		36 230 \$
Fusion de 25 sections	20 597 \$	20 597 \$	20 597 \$	20 597 \$	20 597 \$	20 597 \$	20 597 \$
AUTRES ÉLÉMENTS							
Budget discrétionnaire : -20 %	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
Voitures de location	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
ÉCONOMIES TOTALES	409 000 \$	471 271 \$	533 542 \$	489 386 \$	569 772 \$	555 470 \$	635 856 \$

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 687

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE
Appuyé par le confrère STEVE DORVAL

Que la délégation adopte le scénario D pour une économie de 489 386 \$.

PROPOSITION REJETÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 688

Il est proposé par la consœur BRIGITTE CLAVEAU
Appuyé par le confrère DANIEL CYR

Que la délégation adopte le scénario A pour une économie de 409 000 \$.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT N° 1

3. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION N° 2

26-CS-05-A- 689

Il est proposé par le confrère MAXIME LEMAY
Appuyé par la consœur SOPHIE DESFOSSÉS

Que la délégation adopte le scénario A **avec diminution des délégations** : soit de 5 à 3 et de 3 à 1, pour une économie de 475 084 \$.

AMENDEMENT ADOPTÉ QUI RÉGLE LA PROPOSITION N° 2

QUESTION PRÉALABLE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.2)

La consœur LYDIA MÉTIVIER demande le vote.

PROPOSITION ACCEPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

4. PROPOSITION N° 3

26-CS-05-P- 690

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que les surplus des budgets discrétionnaires régionaux soient limités à une année de fonctionnement, et que les sommes au-delà de ces montants soient retournées au palier national à compter du présent cycle d'activité, soit pour l'année financière terminée le 31 décembre 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE

À la suite de l'adoption du scénario A amendé, les fusions de sections proposées par les personnes représentantes régionales dans le document sur les cibles de récupération dans les budgets régionaux se trouvent avalisées.

7. ÉLECTIONS

DISCOURS DES CANDIDATS AU POSTE DE MEMBRE DU COMITÉ NATIONAL DE SURVEILLANCE – POSTE DE MONTRÉAL

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, suspend les débats et annonce la période consacrée aux discours des candidats au poste de Montréal pour le Comité national de surveillance.

Après une pige au sort par la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, les candidats prennent la parole dans l'ordre suivant :

Le confrère FRANÇOIS GODIN

Le confrère MOHAMED OUMHA

Vendredi 26 février 2016 : Ajournement à 11 h 47 Reprise des travaux à 13 h 18

6. ÉTUDE DES RAPPORTS (SUITE)

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1) (Suite)

5. PROPOSITION N° 4

26-CS-05-P- 691

Il est proposé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE
Appuyé par le confrère RÉMY BOLDUC

Que l'on modifie les diviseurs utilisés pour établir le nombre de délégués.

PROPOSITION ADOPTÉE

6. PROPOSITION N° 5

26-CS-05-P- 692

Il est proposé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE
Appuyé par le confrère ALAIN ST-AMOUR

Que l'on procède à la récupération des montants à même les avoirs des sections.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, cède la présidence d'assemblée à la consœur DENISE BOILEAU, 2 ^e vice-présidente.
--

Étude de l'annexe A du rapport de l'Exécutif national

1. RECOMMANDATION N° 1

26-CS-05-R- 693

Il est proposé par la consœur MARYSE ROUSSEAU
Appuyé par la consœur CYNTHIA LANGLOIS

- Qu'un comité de travail soit formé et mandaté pour soumettre des économies budgétaires régionales récurrentes;
- Que ce comité soit composé de personnes représentantes des paliers national et régional;

- Que les membres de ce comité conviennent de son mode de fonctionnement et des critères à retenir;
- Que ce comité fasse rapport de ses travaux au premier Conseil syndical de 2017.

RECOMMANDATION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT N° 1

2. AMENDEMENT N° 1 À LA RECOMMANDATION N° 1

26-CS-05-A- 694

Il est proposé par la consœur LINA CHIASSON
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que le comité de travail fasse d'abord rapport de ses travaux au Bureau de coordination national, puis au premier Conseil syndical de 2017.

AMENDEMENT ADOPTÉ, QUI RÈGLE LA RECOMMANDATION N° 1

3. RECOMMANDATION N° 2

26-CS-05-R- 695

Il est proposé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE
Appuyé par le confrère NORMAND CLAVEL

Que le Congrès mandate les délégations du premier Conseil syndical de 2017 afin :

- qu'il adopte des recommandations à la suite de la production du rapport du comité de travail ;
- qu'il modifie les éléments des Statuts nécessaires à l'application de ces recommandations, le cas échéant, par voie de concordance ;
- qu'il permette, s'il y a lieu, l'application de ces recommandations au cours du cycle d'activité 2016-2020.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

4. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 696

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur CAROLE SALLAFRANQUE

Que le Conseil syndical recommande à l'Exécutif national qu'il présente, au Congrès d'avril 2016, une réflexion sur le nombre de personnes représentantes régionales politiques dans la région 06.

PROPOSITION REJETÉE

La consœur DENISE BOILEAU, 2^e vice-présidente cède la présidence à la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale.

5. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-P- 697

Il est proposé par la consœur LOUISE BÉLANGER
Appuyé par le confrère CLAUDE LACROIX

Que l'on adopte le rapport de l'Exécutif national.

PROPOSITION ADOPTÉE

6. PROPOSITION DE CONCORDANCE

Il est proposé par le confrère GÉRARD THOMAS
Appuyé par le confrère SYLVAIN CHARROIS

Que les concordances soient faites avec les Statuts et avec les réglementations.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.2 Rapport du Comité d'élections (R-2.4)

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, invite les membres du Comité d'élections, les consœurs SUZANNE ROY, CHANTALE TREMBLAY ainsi que les confrères CÉDRIC CHARLES, DANIEL CYR et JOHNNY POULIN, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Le paragraphe 1 est présenté par le confrère DANIEL CYR.

➤ PRÉSENCES

Le paragraphe 2 est présenté par le confrère DANIEL CYR.

➤ PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT

Le paragraphe 3 est présenté par le confrère DANIEL CYR.

➤ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le paragraphe 4 est présenté par le confrère DANIEL CYR.

➤ PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Les paragraphes 5 et 6 sont présentés par la consœur SUZANNE ROY.

➤ DÉPENSES ÉLECTORALES

Les paragraphes 7 à 9 sont présentés par la consœur CHANTALE TREMBLAY.

➤ PÉRIODE DE QUESTIONS

Le paragraphe 10 est présenté par le confrère CÉDRIC CHARLES.

➤ PLAINTES

Le paragraphe 11 est présenté par le confrère JOHNNY POULIN.

➤ PROCHAINES RENCONTRES

Les paragraphes 12 et 13 sont présentés par le confrère JOHNNY POULIN.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉLECTIONS (R-2.4)

Il est proposé par le confrère NORMAN PARADIS
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

Que l'on adopte le rapport du Comité d'élections.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉLECTIONS (R-2.4)

Il est proposé par la consœur SOPHIE DESFOSSÉS
Appuyé par la consœur ANNIE DALLAIRE

Que lors du Congrès d'avril, le Comité d'élections organise une période de questions même s'il n'y a qu'une seule candidature à la présidence générale.

AMENDEMENT ADOPTÉ

6.4 Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, invite les membres du Comité des Statuts, soit les consœurs FLEURETTE BOURQUE, HÉLÈNE MANSEAU et CAROLE THIBAUT ainsi que le confrère JONATHAN CORBIN, à prendre place à la table avant.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe la délégation que les propositions adoptées lors du Conseil syndical de novembre 2015 [26-CS-04] qui ne sont pas modifiées par le présent Conseil sont considérées adoptées.

CHAPITRE I – NOM ET MISSION

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe la délégation que les votes porteront sur les amendements et les commentaires, et non sur la reformulation des textes qui ont été votés au Conseil syndical de novembre 2015. La délégation est en accord avec la procédure.

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre I des Statuts – Nom et mission, ainsi que des commentaires du Comité des Statuts.

ARTICLE 1 – INTERPRÉTATION

1. PROPOSITION N° 1 DU COMITÉ DES STATUTS

Il est proposé par la consœur SOPHIE DESFOSSÉS
Appuyé par le confrère PIERRE-VINCENT LOCAS

Que l'on rejete la proposition de modification à l'article 1.4 d) comme suit :

d) agir comme un groupe de pression sociale et politique ~~sans appartenance politique~~ chargé de promouvoir un projet **politique** de société axé sur la démocratie, le développement durable, le partage, l'équité, la solidarité et le progrès de la société.

PROPOSITION DE LAISSER SUR LA TABLE À DURÉE DÉTERMINÉE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.2)

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARIE-CLAIRE Baigner

Que l'on laisse en suspens l'article 1.4 d) du chapitre I jusqu'au Congrès du mois d'avril 2016, où l'on pourra alors faire un débat éclairé.

PROPOSITION ACCEPTÉE

CHAPITRE II – LES MEMBRES

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre II des Statuts – Les membres, ainsi que des commentaires du Comité des Statuts.

ARTICLE 2.5 – MAINTIEN DU STATUT DE MEMBRE

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Il est proposé par la consœur MARYSE ROUSSEAU
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

Que l'on modifie l'alinéa d) du premier paragraphe de l'article 2.5 comme suit :

d) lorsqu'elle bénéficie d'un congé sans traitement pour occuper une fonction syndicale à plein temps;

Toutefois, ces personnes doivent continuer à verser des cotisations syndicales sur la base du taux de salaire qui leur serait attribué selon leur convention collective. De plus, le maximum de gain admissible s'applique pour la totalité du salaire des personnes élues libérées à temps plein.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. AMENDEMENT N° 1 À LA RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère CLERMONT CÔTÉ

Que les personnes conseillères soient incluses.

AMENDEMENT ADOPTÉ

ÉTANT DONNÉ L'AJOUT D'UN ALINÉA E), LES CONCORDANCES SUIVANTES SONT FAITES À L'ARTICLE 2.5 :
L'alinéa e) devient f) et l'alinéa f) devient g).

ARTICLE 2.7 – SUSPENSION - EXCLUSION

1. PROPOSITION AMENDÉE N° 1

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par la consœur ANNIE DALLAIRE

Que l'on modifie l'article 2.7.2 comme suit :

L'exécutif de section, le **comité exécutif** de section, l'**exécutif régional** ou l'Exécutif national qui désire suspendre ou exclure un membre doit :

lui donner un avis de dix (10) jours, **par courrier recommandé, avec copie au Secrétariat général, et au secrétariat de la section locale, indiquant la décision et les accusations portées contre lui et l'invitant à présenter par écrit sa version des faits s'il désire en appeler de la décision.**

Une personne qui désire en appeler doit adresser sa demande par écrit au secrétariat de l'instance concernée, avec copie au Secrétariat général dans les dix (10) jours de la réception de l'avis.

À défaut de réponse ou de contestation de la décision dans les dix (10) jours, la décision prend effet immédiatement.

PROPOSITION ADOPTÉE

CHAPITRE III – STRUCTURE GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre III des Statuts – Structure générale du Syndicat, ainsi que des commentaires du Comité des Statuts.

ARTICLE 3.4 – CRITÈRES DE FORMATION DES SECTIONS

1. PROPOSITION N° 1 DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

26-CS-05-P- 705

Il est proposé par la consœur YANNICK GIROUX
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

Qu'à l'article 3.4 a), un nombre maximal de 750 PAM par section soit prévu.

PROPOSITION REJETÉE

2. RECOMMANDATION N° 1 AMENDÉE DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 706

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARYSE ROUSSEAU

Que l'on intercale le paragraphe suivant avant le dernier alinéa de l'article 3.4 comme suit :

Malgré ce qui précède, une variation de 10 % du nombre de personnes/année/membres mentionnés aux paragraphes a) et b) pourra être tolérée sur approbation du Comité des structures.

De même, le Comité des structures peut recommander au Bureau de coordination national de retenir des critères différents que ceux prévus aux Statuts pour tenir compte de contextes particuliers.

RECOMMANDATION AMENDÉE ADOPTÉE

3. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 707

Il est proposé par la consœur LINA CHIASSON
Appuyé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE

L'exécutif régional peut décider de former des sections en dérogeant au nombre minimal.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 3.5 – MODIFICATION AUX STRUCTURES

1. RECOMMANDATION N° 1 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 708

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 3.5.2 comme suit :

Le Bureau de coordination national peut créer, diviser, dissoudre ou fusionner des sections en tenant compte des critères énoncés à l'article 3.4 des Statuts.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N° 2 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 709

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur HÉLÈNE CHOUINARD

Que l'on modifie le deuxième paragraphe de l'article 3.5.2 comme suit :

Le Bureau de coordination national peut modifier la juridiction territoriale ou professionnelle d'une section en transférant, en totalité ou en partie, les membres d'une section à une autre section.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N° 3 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 710

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie le quatrième paragraphe de l'article 3.5.2 comme suit :

Toute délégation officielle peut faire appel de cette décision **au Bureau de coordination national** selon l'instance qui a entamé la démarche.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

4. RECOMMANDATION N° 4 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 711

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie le deuxième paragraphe du nouvel article 3.5.2.1 comme suit :

Avant que le **Bureau de coordination national**, le cas échéant, ne soit saisi d'une telle proposition de modification,

RECOMMANDATION ADOPTÉE

5. RECOMMANDATION N° 5 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 712

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie l'alinéa a) du deuxième paragraphe de l'article 3.5.2.1 comme suit :

a) l'Exécutif national ou, selon le cas, l'exécutif régional, doit transmettre aux personnes agissant à titre de secrétaires des sections et des régions concernées un rapport comportant les modifications proposées, au moins quarante-cinq (45) jours **avant la tenue du Bureau de coordination national qui sera chargé de prendre une décision**. Toutefois, l'exécutif régional doit recevoir l'accord du Comité des structures avant d'entamer la démarche.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

6. RECOMMANDATION N° 6 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 713

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie l'alinéa b) du deuxième paragraphe de l'article 3.5.2.1 comme suit :

b) les secrétaires des sections peuvent soumettre leurs commentaires au Secrétariat général ou au secrétariat régional au moins sept (7) jours avant **la tenue du Bureau de coordination national**.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

7. RECOMMANDATION N° 7 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 714

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie l'alinéa c) du deuxième paragraphe de l'article 3.5.2.1 comme suit :

c) L'Exécutif national, ou l'exécutif régional, étudie les commentaires provenant des sections et des régions et dépose au ~~Conseil syndical~~ **Bureau de coordination national** un rapport amendé s'il y a lieu;

RECOMMANDATION ADOPTÉE

8. RECOMMANDATION N° 8 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 715

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on modifie l'alinéa e) du deuxième paragraphe de l'article 3.5.2.1 comme suit :

e) le partage des actifs, du passif **et des quotes-parts** est effectué au prorata du temps d'appartenance à la section en appliquant le moins élevé des deux (2) montants suivants :

RECOMMANDATION ADOPTÉE

9. RECOMMANDATION N° 9 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 716

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère ALAIN FLEURY

Que l'on modifie le troisième paragraphe du nouvel article 3.5.2.1 comme suit :

À compter de la date du dépôt du rapport de l'Exécutif national **ou de l'exécutif régional**, les sections touchées par d'éventuelles modifications à leur juridiction ne peuvent effectuer de sorties de fonds qui ne soient pas déjà prévues à leur budget dans le cadre de leur administration générale, à moins d'autorisation expresse à l'Exécutif national.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

10. RECOMMANDATION N° 10 AMENDÉE DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 717

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARIE-CLAIRE Baigner

Que l'on modifie le quatrième paragraphe du nouvel article 3.5.2.1 comme suit :

En cas de dissolution, de division ou de fusion de sections, les biens valeurs et capitaux de la section sont récupérés par la Trésorerie générale du Syndicat, qui procède au partage selon le prorata des membres touchés. Les mandats des dirigeantes et dirigeants touchés prennent fin à la date de l'entrée en vigueur de la décision du **Bureau de coordination national** ou, le cas échéant, par l'assemblée régionale.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

11. RECOMMANDATION N° 11 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 718

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère ALAIN POMERLEAU

Que l'on modifie le cinquième paragraphe du nouvel article 3.5.2.1 comme suit :

Dans tous les cas, aucune modification à la juridiction des sections ne peut être effectuée au cours des quatre-vingt-dix (90) jours précédant la tenue du Congrès.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

12. RECOMMANDATION N° 12 DE L'EXÉCUTIF NATIONAL

26-CS-05-R- 719

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARTINE DUCHESNE

Que le nouvel article 3.5.2.2 soit libellé comme suit :

Malgré ce qui précède, les régions sont autorisées à procéder au transfert de membres d'une section à une autre section, aux conditions suivantes :

- a) entente entre les sections concernées;
- b) approbation par le Comité des structures;
- c) adoption par l'assemblée régionale d'une proposition déposée par les représentantes et représentants régionaux.

L'entente adoptée par l'assemblée régionale doit être transmise au Secrétariat général.

Le partage des actifs, du passif et **des quotes-parts** est fait en conformité avec les dispositions prévues au paragraphe e) de l'article 3.5.2.1 à moins d'entente particulière. Dans tous les cas, les personnes dirigeantes locales concernées doivent faire entériner leur entente de partage des actifs et du passif par le trésorier général avant l'adoption d'une décision par l'assemblée régionale.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

7. ÉLECTIONS

7.1 Élection d'un membre du Comité national de surveillance pour le poste de Montréal

Les candidats présentent leur candidature à tour de rôle.

Le confrère FRANÇOIS GODIN présente sa candidature.

Le confrère MOHAMED OUMHA présente sa candidature.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, enclenche le processus d'élection.

Le confrère FRANÇOIS GODIN est élu membre du Comité national de surveillance – poste de Montréal.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, procède à l'assermentation du confrère FRANÇOIS GODIN comme membre du Comité national de surveillance – poste de Montréal.

6.4 Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès

CHAPITRE IV – PALIER LOCAL

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre IV des Statuts – Palier local, ainsi que des commentaires du Comité des Statuts.

ARTICLE 4.3 – JURIDICTION, ADMINISTRATION ET STATUTS DE LA SECTION

La consœur THÉRÈSE BILODEAU soulève à la présidence que le texte de l'article 4.3.1, tel que soumis, laisse la possibilité que des accréditations telles que la SÉPAQ ou l'Agence du revenu du Québec puissent se regrouper au sein d'une même section, avec les incidences régionales et autres.

PROPOSITION DE LAISSER SUR LA TABLE À DURÉE DÉTERMINÉE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.2)

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

Appuyé par le confrère JACQUES BOUCHARD

Que l'on laisse en suspens les articles 4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3 du chapitre IV jusqu'au Congrès du mois d'avril 2016 afin de donner le temps aux membres du Comité des Statuts de proposer des modalités d'application.

PROPOSITION ACCEPTÉE

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe les délégations qu'il y aura une concordance à faire à l'article 5.3.1 d).

1. AMENDEMENT N° 1

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

Appuyé par la consœur CAROLINE BOUFFARD

Que l'on amende le troisième paragraphe de l'article 4.8.1 comme suit :

Si la personne n'est pas dirigeante (non-élue), elle devrait avoir un droit de vote seulement sur les sujets touchant son mandat respectif.

AMENDEMENT REJETÉ

ARTICLE 4.8.5 – POUVOIRS, RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

2. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 721

Il est proposé par la consœur CAROLINE BOUFFARD
Appuyé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

g) Que l'on modifie le texte afin de reprendre le texte soumis à 4.10.5

PROPOSITION ADOPTÉE

DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS AU TEXTE SOUMIS À L'ARTICLE 4.10.5, LA PRÉSIDENTE A OBTENU LA PRÉCISION SUR L'OBJECTIF DE CETTE PROPOSITION. L'OBJECTIF DE LA PROPOSITION ÉTAIT D'ÉCRIRE PRIORAIREMENT CONFIEE À UNE FEMME MAIS ELLE POURRAIT ÊTRE CONFIEE À UNE PERSONNE DIRIGEANTE OU DÉLÉGUÉE.

ARTICLE 4.8.6 – FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 722

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE

Que l'on modifie le cinquième point de l'alinéa b) de l'article 4.8.6 comme suit :

- transmet au **Service des effectifs** les formulaires d'adhésion remplis des nouveaux membres **ainsi que les lettres de démission.**

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 723

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARIE-CLAIRE Baigner

Que l'on modifie le sixième point de l'alinéa c) de l'article 4.8.6 comme suit :

- transmet à la trésorerie générale, **sur les formulaires prévus à cette fin**, le rapport financier, **ainsi que tout autre document ou rapport demandé par la trésorerie générale, après qu'ils aient été dûment adoptés par l'assemblée générale.**

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 4.9 – GESTION FINANCIÈRE DE LA SECTION

RECONSIDÉRATION DE VOTE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.8)

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par le confrère JOHNNY POULIN

Qu'un avis de motion soit présenté afin de revoir le vote concernant la recommandation n° 1 de l'Exécutif national [26-CS-04-R-496] concernant l'abolition de l'article 4.9.2 du comité local de surveillance.

PROPOSITION REJETÉE

Vendredi 26 février 2016 : Ajournement à 18 h 15

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

26-CS-05-P- 724

Il est proposé par le confrère MARIO LECLERC
Appuyé par le confrère STEVE DORVAL

Que l'on accrédite la consœur CAROLINE PILOTE et le confrère JOHNNY POULIN, tous deux titulaires d'une délégation officielle.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.4 Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès (suite)

MODE DE FONCTIONNEMENT REVITALISÉ

ARTICLE 4.10.2 4.11 – ASSEMBLÉE DE SECTEUR

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 725

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par la consœur MARTINE CARRIÈRE

Que l'on insère un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'article 4.10.2 4.11 comme suit :

Lors de cette rencontre annuelle, les membres présents reçoivent une présentation des états financiers, des prévisions budgétaires et des statuts complémentaires.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 4.10.3 4.12 – DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

PROPOSITION DE LAISSER SUR LA TABLE À DURÉE DÉTERMINÉE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.2)

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère PATRICK AUDY

Que l'on laisse en suspens la section 4.12.2 du chapitre IV ainsi que le mode de transition jusqu'au Congrès du mois d'avril 2016.

PROPOSITION ACCEPTÉE

1. RECOMMANDATION N° 1

26-CS-05-R- 726

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère SYLVAIN CHARROIS

Que les concordances soient faites à l'article 4.10.3.3 4.12.3 Démission – destitution – suspension.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

26-CS-05-R- 727

2. RECOMMANDATION N° 2

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur ISABELLE PAQUIN-NOËL

Que les concordances soient faites à l'article 4.10.4 4.12.4 Fin de mandat et remplacement, et à l'article 4.10.4.3 4.12.4 Pouvoirs, responsabilités et obligations.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

26-CS-05-R- 728

3. RECOMMANDATION N° 3

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur NANCY POULETTE

Que les concordances soient faites à l'article 4.10.5 4.14 Conseil de section.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

26-CS-05-R- 729

4. RECOMMANDATION N° 4

Il est proposé par la consœur MARYSE ROUSSEAU
Appuyé par la consœur NATHALIE LECOURS

Par concordance, que l'on ajoute un deuxième paragraphe à l'article 4.10.5 4.14 comme suit :
Le quorum est constitué de la majorité des membres du conseil de section.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

26-CS-05-P- 730

5. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par la consœur CAROLINE PILOTE
Appuyé par le confrère JOHNNY POULIN

Que l'on modifie l'alinéa i) de l'article 4.10.5 4.14.2 comme suit :

- i) Élire le comité exécutif de la section et attribuer à ses membres les responsabilités locales déterminées par les instances. Malgré ce qui précède, la responsabilité à la condition féminine doit prioritairement être confiée à une personne déléguée de la section, de même la responsabilité de responsable jeune est confiée ~~prioritairement~~ à une personne déléguée de 35 ans et moins.

PROPOSITION REJETÉE

À LA SUITE DES DISCUSSIONS, IL A ÉTÉ CONVENU QUE L'ALINÉA I) SERA RÉÉCRIT AFIN QUE LA PRIORITÉ SOIT DONNÉE AUX FEMMES POUR LA RESPONSABILITÉ À LA CONDITION FÉMININE.

26-CS-05-P- 731

6. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par la consœur SOPHIE DESFOSSÉS
Appuyé par la consœur YANNICK GIROUX

Que l'on modifie la numérotation de l'article 4.11.5.2 pour 4.16.3 Fonctions et responsabilités statutaires.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. PROPOSITION N° 3

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par le confrère NORMAN PARADIS

Que l'on modifie le cinquième point de l'alinéa c) à l'article 4.16.3 – Fonctions et responsabilités statutaires, comme suit :

Déposer à chaque rencontre du conseil de section un ~~rapport financier~~ **état de situation des finances de la section** et rendre disponible l'ensemble des documents et pièces comptables nécessaires au suivi des opérations financières de la section, notamment les relevés bancaires.

PROPOSITION ADOPTÉE

STATUTS — CHAPITRE V – PALIER RÉGIONAL

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre V des Statuts – Palier régional, ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

ARTICLE 5.3 ASSEMBLÉE RÉGIONALE

1. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que l'on modifie l'alinéa a) de l'article 5.3.3 comme suit :

- a) Élire les représentantes ou représentants au niveau de la région, notamment les représentantes ou représentants régionaux **assumant les fonctions politiques et techniques**, la représentante régionale à la condition féminine, son ou ses adjointes **ainsi que la personne responsable régionale jeune et son substitut.**

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère CHRISTIAN DAIGLE, 1^{er} vice-président.

ARTICLE 5.5 REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

1. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par le confrère ABDOULRAHMAN SYRADIN

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 5.5.6 comme suit :

Les personnes agissant à titre de représentantes ou représentants régionaux sont redevables à l'exécutif régional et à l'assemblée régionale ~~et au comité d'éthique tel que défini par la réglementation relevant du Conseil syndical.~~

PROPOSITION REJETÉE

26-CS-05-P- 735

2. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par la consœur JOLYNE TESSIER
Appuyé par la consœur GUYLAINE OUELLET

Par concordance, que l'on modifie l'alinéa x) de l'article 5.5.6.1 comme suit:

x) lors des assemblées générales ou des conseils de section, le cas échéant, assister à la présentation et à l'adoption des rapports financiers à la suite de la vérification faite par la trésorerie générale.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, reprend la présidence d'assemblée au confrère CHRISTIAN DAIGLE, 1^{er} vice-président.

3. PROPOSITION N° 3

26-CS-05-P- 736

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère GÉRARD THOMAS

Que les concordances soient faites avec le chapitre VI, notamment concernant le pouvoir du comité d'éthique qui y sera défini.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 5.8 PERSONNE RESPONSABLE RÉGIONALE JEUNES

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 737

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT

Que l'on modifie le premier paragraphe de l'article 5.8.1 pour qu'il y ait concordance avec la notion de substitut.

La personne responsable régionale jeune **et son substitut est sont** élus par l'assemblée régionale qui se tient dans les trente (30) jours suivant le Congrès, parmi les personnes dirigeantes, directrices ou déléguées de sections de la région de 35 ans et moins.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 738

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MÉLANIE DÉZIEL

Que l'on ajoute un alinéa j) à l'article 5.8.4 comme suit :

j) participer aux rencontres convoquées par le Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

STATUTS — CHAPITRE VI – PALIER NATIONAL

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre VI des Statuts – Palier national, ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

ARTICLE 6.3 DÉLÉGATIONS AUX INSTANCES

RECONSIDÉRATION DE VOTE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.8)

Il est proposé par la consœur BIANCA CORDERO
Appuyé par le confrère VINCENT BOLDUC

Qu'un avis de motion soit présenté afin de revoir le vote concernant la proposition n° 2 du confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE [26-CS-04-P-573] à l'effet de biffer l'alinéa a) de l'article 6.3.2 – Délégation participante.

PROPOSITION REJETÉE

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 739

Il est proposé par le confrère FRÉDÉRIK DAGENAI
Appuyé par le confrère YVON FORTIN

Que l'on modifie l'alinéa a) de l'article 6.3.2 comme suit :

- a) Trois personnes conseillères avec délégations participantes pour l'ensemble des personnes conseillères du SFPQ.

**PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DU PRINCIPE
À L'EFFET QUE LES PERSONNES CONSEILLÈRES ONT UNE DÉLÉGATION FRATERNELLE**

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, fait voter la délégation sur le principe que les personnes conseillères aient une délégation fraternelle.

PRINCIPE

Que les personnes conseillères aient une délégation fraternelle

PRINCIPE ADOPTÉ QUI RÈGLE LA PROPOSITION N° 1

RECOMPTAGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.3.2)

La consœur BIANCA CORDERO demande un recomptage.

PROPOSITION REJETÉE PAR LA DÉLÉGATION

26-CS-05-P- 740

2. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère VICTOR BOUTIN

Que l'on ajoute un quatrième paragraphe à l'article 6.3.3 comme suit :

Les personnes conseillères peuvent déposer leur candidature pour les postes à l'Exécutif national.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 6.4 CONGRÈS

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 741

Il est proposé par le confrère VINCENT BOLDUC
Appuyé par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND

Que l'on modifie le tableau du vote proportionnel, à l'alinéa d) de l'article 6.4.1, afin d'inclure le principe suivant :

Que l'attribution des votes ne soit pas faite en fonction du vote proportionnel, mais plutôt en fonction du nombre de délégations.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DU PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 742

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère ÉRIC VALCOURT

Que l'on modifie le tableau du vote proportionnel, à l'alinéa d) de l'article 6.4.1, afin d'inclure le principe suivant :

Qu'il y ait un vote par 100 PAM, sans changer les délégations.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DU PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, fait voter la délégation sur le principe du vote proportionnel.

PRINCIPE

Que la notion de proportionnalité soit incluse dans l'attribution des votes.

PRINCIPE ADOPTÉ, QUI RÉGLE LES PROPOSITIONS N°S 1 ET 2

3. PROPOSITION N° 3

26-CS-05-P- 743

Il est proposé par la consœur MARYSE ROUSSEAU
Appuyé par la consœur MARIE-JOSÉE VALANDE-ENGLAND

Que l'on modifie l'alinéa c) de l'article 6.4.4, comme suit :

- c) adopter les règlements concernant la déclaration de principes, ~~les conditions de travail des personnes élues et membres de comités spéciaux~~ **les conditions d'exercice des fonctions des personnes élues et le fonds de défense professionnelle;**

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 6.5 CONSEIL SYNDICAL

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe la délégation que les articles 6.5.1 et 6.5.2 seront discutés lors du Congrès d'avril 2016 et que des tableaux seront remis pour en faciliter la compréhension.

La consœur SAFIYA HOUSSEIN AWAD demande le quorum.

Après comptage, 151 participants sont présents alors que le quorum nécessite la présence de 204 délégations officielles. La séance est donc ajournée.

Samedi 27 février 2016 : Ajournement à 12 h 6

Suite de la réunion du cinquième Conseil syndical suivant le XXVI^e Congrès [26-CS-05], tenue les 25, 26 et 27 février 2016, à compter de 9 heures, au siège social du SFPQ, situé au 5100, boulevard des Gradins à Québec, sous la présidence de la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale et se poursuivant le 17 avril 2016 à l'Hôtel Plaza Québec situé, au 3031, boulevard Laurier à Sainte-Foy à 13 h 30.

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, souhaite la bienvenue à la délégation dans le cadre de la poursuite des travaux du cinquième Conseil syndical suivant le XXVI^e Congrès. Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait fonction de secrétaire.

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

26-CS-05-P- 744

Il est proposé par la consœur RENÉE BINETTE
Appuyé par le confrère GÉRARD THOMAS

D'adopter les accréditations telles que considérées à l'inscription.

PROPOSITION ADOPTÉE

RECONSIDÉRATION DE VOTE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.8)

Il est proposé par la consœur LINA CHIASSON
Appuyé par la consœur SAFIYA HOUSSEIN AWAD

Un avis de motion a été remis au secrétariat par la consœur LINA CHIASSON afin que soit reconsidéré le vote sur les cibles budgétaires des paliers national et régional. La demande vise le scénario C au palier national et le scénario retenu au palier régional (référence : Rapport de l'Exécutif national, paragraphes 36 et 40).

Il est également demandé qu'un tableau illustrant tous les paliers soit présenté à la délégation afin que le vote soit éclairé.

PROPOSITION ACCEPTÉE

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

6. PROPOSITION N° 6

26-CS-05-P- 745

Il est proposé par la consœur LINA CHIASSON
Appuyé par le confrère DANIEL PAUL

De siéger un samedi sur deux au Conseil syndical et de tenir une assemblée régionale la fin de semaine.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. PROPOSITION N° 7

26-CS-05-P- 746

Il est proposé par la consœur LINA CHIASSON
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

De réduire les délégations aux assemblées régionales.

Délégations : de 5 à 4 et de 3 à 2 : 55 291 \$

Explication : Présentement 121 375 \$ – 55 291 \$ = 66 084 \$/2 = 33 042 \$ d'économie

6.4 Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès

CHAPITRE IV – PALIER LOCAL

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 747

Il est proposé par la consœur CAROLINE BOUFFARD
Appuyé par la consœur ANNIE DALLAIRE

De faire la concordance au chapitre IV, palier local, page 2 avec l'article 5.3.1 d) :

D'ajouter après « ou professionnelle » : le regroupement peut se faire à la suite d'une entente entre les représentants régionaux des régions concernées et par la suite entérinée par le Bureau de coordination national.

PROPOSITION ADOPTÉE

CHAPITRE V – PALIER RÉGIONAL

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 748

Il est proposé par la consœur CAROLINE BOUFFARD
Appuyé par la consœur ANNIE DALLAIRE

De faire la concordance au chapitre V, régional local, page 3 avec l'article 4.3.1 :

D'ajouter après « ou professionnelle » : le regroupement peut se faire à la suite d'une entente entre les représentants régionaux des régions concernées et par la suite entérinée par le Bureau de coordination national.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère NORMAN PARADIS

D'insérer l'alinéa l) au paragraphe 5.2 comme suit :

l) présenter et soumettre pour adoption lors des assemblées générales ou, le cas échéant, dans les conseils de section, les rapports financiers à la suite de la vérification faite par la trésorerie générale.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

Poursuite des débats sur la proposition de la proposition n° 7 de la consœur LINA CHIASSON

7. PROPOSITION N° 7

Il est proposé par la consœur LINA CHIASSON
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

De réduire les délégations aux assemblées régionales.
Délégations : de 5 à 4 et de 3 à 2 (scénario D).

PROPOSITION ADOPTÉE

8. PROPOSITION N° 8

Il est proposé par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND
Appuyé par la consœur NATHALIE LECOURS

De maintenir les mêmes délégations que prévu présentement en ce qui a trait aux assemblées régionales.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION N° 7

6.4 Modifications aux Statuts et réglementations relevant du Congrès

CHAPITRE VI – PALIER NATIONAL

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre VI des Statuts – Palier national, ainsi que les commentaires du Comité des Statuts.

La présidente générale, LUCIE MARTINEAU, présente monsieur JULIEN GAUDREAU, conseiller au Service de la recherche et la défense des services publics, qui expliquera la proposition d'ajustement du système démocratique du SFPQ.

ARTICLE 6.4 CONGRÈS

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 751

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que l'article 6.4.5 soit modifié en tenant compte du vote proportionnel.

Afin d'assurer un vote proportionnel avec le nombre de personnes/années représentées, les délégations des sections présentes au Congrès ont droit à un vote plus un nombre supplémentaire de votes établis selon le tableau suivant :

Pour les sections regroupant 800 à 1 199 PAM	Chaque délégation a droit à 2 votes
1 200 PAM et plus	Chaque délégation a droit à 3 votes

PROPOSITION ADOPTÉE

2. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION N° 1

26-CS-05-A- 752

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère MARIO LECLERC

D'ajouter un palier.

De conserver la règle actuelle d'attribution de délégations, tout en ajoutant une modalité avec un (1) vote pour les sections de plus de 499 PAM afin de garantir un respect approximatif du poids relatif de chaque section et des votes avant la fusion.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 6.5 CONSEIL SYNDICAL

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 753

Il est proposé par la consœur SUZANNE JONCAS
Appuyé par la consœur MARTINE DUCHESNE

De biffer l'alinéa u) à l'article 6.5.3, en concordance avec l'article 3.5.5.2 :

~~u) déterminer ou modifier la juridiction des sections;~~

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 754

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère MARIO LECLERC

D'ajouter l'alinéa ac) suivant à l'article 6.5.3 :

ac) lorsque des orientations ont été adoptées par le Congrès et que pour les respecter pendant un cycle d'activités ou lorsque le Congrès l'autorise de façon spécifique sur des sujets précis, adopter des modifications aux Statuts sous réserve que ces modifications devront être adoptées aux deux tiers (2/3) des votes exprimés par les titulaires d'une délégation officielle, présentes et habilitées à voter.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. PROPOSITION N° 3

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

D'ajouter les paragraphes suivants à l'article 6.5.4 :

Afin d'assurer un vote proportionnel avec le nombre de personnes/années représentées, les délégations des sections présentes au Conseil syndical ont droit à un vote plus un nombre supplémentaire de votes établis selon le tableau suivant :

Pour les sections regroupant 500 PAM à 749 PAM	Chaque délégation a droit à 2 votes
De 750 à 999 PAM	Chaque délégation a droit à 3 votes
Plus de 999 PAM	Chaque délégation a droit à 4 votes

PROPOSITION ADOPTÉE**ARTICLE 5.3.4 DÉCISIONS ET VOTE****4. PROPOSITION N° 4**

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

De faire la concordance à l'article 5.3.4 – Décisions et vote - du chapitre V des Statuts, comme suit :

Afin d'assurer un vote proportionnel avec le nombre de personnes/années représentées, les délégations des sections présentes au Conseil syndical ont droit à un vote plus un nombre supplémentaire de votes établis selon le tableau suivant :

Pour les sections regroupant 500 PAM à 749 PAM	Chaque délégation a droit à 2 votes
De 750 à 999 PAM	Chaque délégation a droit à 3 votes
Plus de 999 PAM	Chaque délégation a droit à 4 votes

PROPOSITION ADOPTÉE**5. PROPOSITION N° 5**

Il est proposé par le confrère VINCENT BOLDUC
Appuyé par la consœur LYNE BOUCHARD

Que soit réévaluée la transition à la fin du cycle pour qu'au prochain Congrès ordinaire (2020), la répartition des votes par la méthode proportionnelle mise en place au Congrès de 2016 fasse l'objet d'une évaluation rétrospective et d'un vote de l'assemblée afin de soit entériner, amender ou annuler ladite méthode avec un système de vote équivalent à celui en fonction pour l'adoption de la méthode proportionnelle.

De confier le mandat de procéder à cette évaluation à la délégation de la dernière instance précédant le Congrès 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE

Les membres du Comité des Statuts, les consœurs FLEURETTE BOURQUE, CAROLE THIBAUT et le confrère JONATHAN CORBIN, sont invités à prendre place à l'avant.

ARTICLE 6.6 BUREAU DE COORDINATION NATIONAL

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 758

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

D'ajouter l'alinéa g) à l'article 6.6.3 comme suit :

g) traiter les appels de personnes suspendues ou exclues tel que prévu à la section 2.8.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 759

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur CAROLINE BOUFFARD

De faire les concordances à l'article 6.6.3.

f) traiter les appels de personnes suspendues ou exclues tel que prévu à la section 2.8;

g) déterminer ou modifier la juridiction des sections;

h) fixer les regroupements de membres en lien avec les articles 4.3.1 et 5.3.1.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. PROPOSITION N° 3

26-CS-05-P- 760

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère NORMAN PARADIS

De maintenir le statu quo à l'article 6.6.4.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 6.7 EXÉCUTIF NATIONAL

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 761

Il est proposé par le confrère VINCENT BOLDUC
Appuyé par la consœur SAFIYA HOUSSEIN AWAD

De modifier le troisième paragraphe de l'article 6.7.4.2 comme suit :

Toutefois, l'Exécutif national peut autoriser une prolongation **ou une anticipation** de ce délai lorsque la date de départ de la personne visée est connue et que, pour des raisons financières, il y aurait lieu de procéder à l'élection avant la date de départ officiel.

PROPOSITION REJETÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 762

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par la consœur MARYSE ROUSSEAU

De modifier l'alinéa z) à l'article 6.7.5, en concordance des articles 5.5.6.1 x) et 5.5.6.2 l) :

z) présenter et soumettre pour adoption lors des assemblées générales ou le cas échéant dans les conseils de section, les rapports financiers à la suite de la vérification préparée par la trésorerie générale.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 6.11 AUTRES COMITÉS STATUTAIRES

3. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 763

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par la consœur CAROLINE BOUFFARD

D'ajouter l'alinéa g) à l'article 6.11.3.4 comme suit :

Au moment du vote, la proposition est scindée :

f) faire rapport de ses activités au Conseil syndical et au Congrès.

PROPOSITION ADOPTÉE

g) faire rapport de ses besoins de formation au Conseil syndical.

PROPOSITION ADOPTÉE

CHAPITRE VII – ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre VII des Statuts – Administration du Syndicat, ainsi que des commentaires du Comité des Statuts.

ARTICLE 7.2 – COTISATION SYNDICALE

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 764

Il est proposé par le confrère FRÉDÉRIC DAGEAIS
Appuyé par le confrère DANIEL CADIEUX

De modifier le premier paragraphe de l'article 7.2.1 comme suit :

La cotisation normale est de 1,3% du salaire hebdomadaire **incluant toute majoration salariale de complexité de tâches.**

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 765

Il est proposé par le confrère FRÉDÉRIC DAGEAIS
Appuyé par le confrère RÉAL QUESNEL

D'ajouter le paragraphe suivant à l'article 7.2.1 :

Augmenter la cotisation syndicale régulière de 0,1% sur une période de quatre (4) ans, soit la durée d'un cycle d'activités complet. Cette augmentation sera modulée de la façon suivante, **au moment jugé opportun, sur approbation du Conseil syndical.**

Première année : 0,025 %

Deuxième année : 0,025 %

Troisième année : 0,025%
Quatrième année : 0,025 %

PROPOSITION ADOPTÉE

3. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION N° 2

26-CS-05-A- 766

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère SYLVAIN CHARROIS

De modifier la proposition n° 2 comme suit :

Augmenter la cotisation syndicale normale de 0,025% par année pendant quatre (4) ans, soit pour une augmentation totale de 0,1% sur approbation du Conseil syndical **adoptée au 2/3**.

AMENDEMENT ADOPTÉ

ARTICLE 7.3 – REVENUS

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 767

Il est proposé par la consœur SOPHIE DESFOSSÉS
Appuyé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

De modifier l'alinéa c) de l'article 7.3 comme suit :

c) de la vente aux sections de livres, de logiciels, de progiciels, de papiers et d'articles divers.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 7.5 – QUOTE-PART

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 768

Il est proposé par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND
Appuyé par la consœur DENISE BOILEAU

De modifier l'article 7.5.1 comme suit :

Pour financer ses activités syndicales, chaque région reçoit une quote-part dont les paramètres sont établis par le Congrès, mais qui peut être modifiée par le Conseil syndical, **sur autorisation des deux tiers (2/3) des personnes habilitées à voter ayant exercé leur droit de vote au Conseil syndical**, dans le cadre de l'adoption des prévisions budgétaires

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-05-P- 769

Il est proposé par le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS
Appuyé par la consœur LUCIE PAQUET

De modifier le dernier paragraphe de l'article 7.5.2.1 comme suit :

De payer aux sections 25 \$ pour chaque km au-dessus de 50 km en ligne directe par le réseau routier principal jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par année.

Pour 100 km, c'est plutôt un montant de 1 250 \$/année (50 km au-dessus de 50 km x 25 \$). le montant de 2 500 \$ serait versé à 150 km (100 km au-dessus de 50 km x 25 \$).

PROPOSITION REJETÉE

26-CS-05-P- 770

3. PROPOSITION N° 3

Il est proposé par la consœur MARJOLAINE DEVOST
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

De modifier le dernier paragraphe de l'article 7.5.2.1 comme suit :

Chaque section couvrant un territoire de plus de quatre-vingt-un (81) kilomètres en ligne directe par le réseau routier principal ou étant isolé a droit à un montant additionnel de 2 500 \$ par année.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-05-P- 771

4. PROPOSITION N° 4

Il est proposé par la consœur BRIGITTE CLAVEAU
Appuyé par le confrère ALAIN FLEURY

D'ajouter les paragraphes suivants à la fin de l'article 7.5.2.2 c) comme suit :

Ainsi, à cette fin, à partir de la deuxième année financière après le Congrès 2016, la quote-part sera versée de la manière suivante :

50% au début de l'année financière ;

30% pour la tenue des rencontres statutaires à raison de 10% pour chacun des trois (3) conseils de déléguées et délégués ou 7,5% pour chacune des quatre (4) rencontres de conseils de section, selon le mode de fonctionnement retenu par la section;

15% pour la tenue d'une activité en lien avec le Réseau des femmes ;

5% pour la tenue d'une activité en lien avec le Réseau des jeunes ;

Toute somme non allouée à la fin de l'année financière sera transférée au Fonds d'initiatives locales administré par la région concernée.

PROPOSITION ADOPTÉE

CHAPITRE VIII – MODIFICATIONS AUX STATUTS, RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait la présentation des propositions de modifications au chapitre VIII des Statuts – Modifications aux Statuts, règlements et règles de fonctionnement, ainsi que des commentaires du Comité des Statuts.

ARTICLE 8.1 – ADOPTION, MODIFICATION ET INTERPRÉTATION DES STATUTS

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 772

Il est proposé par la consœur MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND
Appuyé par le confrère JACQUES BOUCHARD

De modifier le dernier paragraphe de l'article 8.1 comme suit :

Au terme du Conseil syndical précédant le Congrès, le Comité des Statuts rédige, le cas échéant, les textes d'amendements aux Statuts conformément aux décisions adoptées par le Conseil syndical et les expédie, **en vertu de l'article 8.1 des Statuts, aux instances habilitées** dans les trente (30) jours avant la tenue du Congrès.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe les délégations qu'il y aura une concordance à faire au premier paragraphe de l'article 8.2.1.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe la délégation que la Déclaration de principes sera étudiée et votée lors du Congrès.

RÉGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES ÉLUES

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe la délégation que la Réglementation sur les conditions de travail des personnes élues sera étudiée et votée lors du Congrès.

RÈGLEMENT DU FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, informe la délégation qu'aucune modification n'a été apportée pour le Règlement du fonds de défense professionnelle.

CONCORDANCE

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 773

Il est proposé par la consœur NATHALIE GARVIN
Appuyé par la consœur ANNIE DALLAIRE

Que les concordances soient effectuées pour l'ensemble des Statuts et réglementations concernées.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÈGLES RELATIVES À LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-05-P- 774

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère ALAIN POMERLEAU

Que l'étude des règles relatives à la procédure d'élections soit référée au Conseil syndical de novembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE

L'ensemble des points de décision inscrits à l'ordre du jour ayant été discuté, à 18 h 16, le 17 avril 2016, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente d'assemblée, annonce la levée de la séance du Conseil syndical.

Ajournement à 18 h 16

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction du présent procès-verbal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Bouchard', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jacques Bouchard
Secrétaire général

Documents officiels du cinquième Conseil syndical [26-CS-05] :

- Ordre du jour amendé
- R-1 Rapport de l'Exécutif national
 - ◆ R-1 Annexe A — Recommandations de l'Exécutif national au Conseil syndical
 - ◆ R-2.4 Rapport du Comité d'élections amendé
- R-5 Rapport du Comité national des femmes
 - ◆ Annexe A — Places disponibles en service de garde au Québec
 - ◆ Annexe B — Coût d'une place en service de garde au Québec en 2015
- R-6 Rapport du Comité national des jeunes
 - ◆ Annexe 1 — Mythes et réalités
- Autres documents :
 - ◆ Procès-verbal du Conseil syndical tenu du 23 au 26 novembre 2015 [26-CS-04]
 - ◆ Réglementation relevant du Conseil syndical
 - Réglementation des dépenses
 - ◆ Statuts et Réglementations relevant du Congrès
 - Chapitre I des Statuts
 - Chapitre II des Statuts
 - Chapitre III des Statuts
 - Chapitre IV des Statuts
 - Chapitre V des Statuts
 - Chapitre VI des Statuts
 - Chapitre VII des Statuts
 - Chapitre VIII des Statuts
 - Autres propositions
 - Vœux
 - Déclaration de principes
 - Réglementation sur les conditions de travail des personnes élues
 - Règlement du fonds de défense professionnelle
 - ◆ Budget : Prévisions 2016-2020
 - ◆ Annexe « A », liste des personnes titulaires d'une délégation officielle et suppléante
 - ◆ Tableau récapitulatif des décisions du Conseil syndical de février 2016

ANNEXE A - LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE OU PARTICIPANTE

Conseil syndical du 25 au 27 février 2016
5100, boulevard des Gradins, Québec, G2J 1N4

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
101 - Transports - Région de la Capitale		2 délégation(s)
Jean Lamontagne	En rotation	
Serge Charron	Permanent	
102 - Interministérielle - Vieux-Québec		2 délégation(s)
Laurent Poupeau	En rotation	
Thérèse Bilodeau	Permanent	
103 - CSST - Québec		2 délégation(s)
Ghislaine Laroche	Permanent	
Gilles Gagné	En rotation	
104 - Ressources naturelles		2 délégation(s)
Claudine Paré	En rotation	
Éric D'Amours	Permanent	
105 - Revenu - TAC		2 délégation(s)
Michel Morency	Permanent	
Yvan Tremblay	En rotation	
106 - Sécurité publique		2 délégation(s)
Isabelle Paquin-Noël	Permanent	
Sylvain Charrois	En rotation	
107 - Revenu - Technologies et recherche		2 délégation(s)
Christian Boivin	Permanent	
Maxime Lemay	Permanent	
108 - Culture et Assemblée nationale		2 délégation(s)
Joël Guy	En rotation	
José Manuel Tapia	En rotation	
109 - Transports - Pierre-Bertrand		2 délégation(s)
Gilles Morin	Permanent	
Martin Boucher	Permanent	
110 - RAMQ - Traitements et Services		2 délégation(s)
Michel Dubé	En rotation	
Valérie Simoneau	Suppléant	
111 - Québec Centre-Ville		2 délégation(s)
Lyne Bussièrès	Suppléant	
Véronique Conroy	En rotation	
112 - Justice Interministérielle		2 délégation(s)
Alain Brassat	Permanent	
Alex Morency	Suppléant	
113 - Services gouvernementaux		1 délégation(s)
Billy Larouche Savard	En rotation	
114 - MESS - Central		2 délégation(s)
Karyne Guimont	Permanent	
Marie-Pierre Boulet	En rotation	
115 - CARICI		2 délégation(s)
Karine Bilodeau	Permanent	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
115 - CARICI		2 délégation(s)
Safiya Houssein Awad	En rotation	
116 - Régie des rentes		2 délégation(s)
Hélène Lambert	En rotation	
Michel Tremblay	Permanent	
117 - Revenu - Perception		3 délégation(s)
Éric Bussiere	En rotation	
François Prevost	Permanent	
Jennifer Lagueux	En rotation	
119 - Interministérielle		2 délégation(s)
Éric Valcourt	En rotation	
Souleymane Gueye	En rotation	
120 - Revenu - Crédit impôt solidarité, services à la clientèle et pensions alimentaires		1 délégation(s)
Abdelmajid Bahmed	Permanent	
121 - Services Québec - CSPQ		2 délégation(s)
Ken Maheux	Permanent	
Patrick Létourneau	En rotation	
122 - MESS		2 délégation(s)
Pierre Bourassa	Suppléant	
Stevens Maltais	Permanent	
123 - SAAQ - 123		2 délégation(s)
Francine Hardy	Permanent	
Richard Côté	Permanent	
124 - Inter - Haute-Ville		1 délégation(s)
Sophie Desfossés	Permanent	
125 - SAAQ - 125		2 délégation(s)
Marcel Martineau	Permanent	
Martine Boulet	Permanent	
126 - Revenu - Vérification, enquêtes et législation		2 délégation(s)
Gaëtan Martel	En rotation	
Jean-Pierre Turbide	En rotation	
127 - Colline parlementaire		2 délégation(s)
Anny Valcourt	En rotation	
Esther Turcotte	En rotation	
129 - Éducation		2 délégation(s)
Denis Cloutier	Permanent	
Nathalie Émond	Permanent	
131 - Environnement		2 délégation(s)
Jean-Philippe Baillargeon	En rotation	
Maxime Daigle	Permanent	
132 - RAMQ - Informatique		2 délégation(s)
Andre Linteau	En rotation	
Hélène Létourneau	Permanent	
133 - Ressources naturelles - Faune		2 délégation(s)
Clermont Côté	Permanent	
France Leclerc	En rotation	
134 - Inter - Rive sud		2 délégation(s)
Joëlle Turgeon-Dharmoo	Permanent	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
134 - Inter - Rive sud		2 délégation(s)
Marc Lévesque	En rotation	
135 - Santé et Solidarité		2 délégation(s)
Alain Lavergne	Permanent	
Jean-François Cadorette	Permanent	
136 - Agri & Culture		1 délégation(s)
Jocelyne Tremblay	Suppléant	
138 - Beauce - Amiante		1 délégation(s)
Gaétan Lemay	Permanent	
140 - Beauce - Etchemins		1 délégation(s)
Marcelle Maheu	En rotation	
141 - Montmagny - L'Islet		1 délégation(s)
Gino Fortin	Permanent	
152 - Musée de la Civilisation		1 délégation(s)
Martin Lévesque	En rotation	
153 - SEPAQ		1 délégation(s)
Gilles Forgues	En rotation	
182 - SOPFIM		1 délégation(s)
Dominic Lelièvre	Permanent	
184 - Le Parlementaire		1 délégation(s)
Martin Ouellet	En rotation	
187 - SIQ (Société immobilière du Québec)		1 délégation(s)
Chantal Bergeron	En rotation	
Région 2 - Montréal - Laval		
201 - Revenu - Complexe Desjardins		3 délégation(s)
Serge Thiffault	Permanent	
Vanessa Monteiro Chaves	En rotation	
Victor Boutin	En rotation	
202 - CSST		2 délégation(s)
Fanny Bilodeau	En rotation	
Jean-Luc Morin	Permanent	
203 - Immigration et État civil		2 délégation(s)
Juana Romero	Permanent	
Pierre Morissette	En rotation	
204 - Interministérielle - Laval		2 délégation(s)
Gilles Bronsard	En rotation	
Guyline Ouellet	Permanent	
205 - Revenu Laval		2 délégation(s)
Réal Quesnel	Permanent	
Vincent Bolduc	En rotation	
206 - Transports		1 délégation(s)
Manon Coté	En rotation	
207 - Emploi et Solidarité Ouest		2 délégation(s)
Guy Ménard	En rotation	
Robin Gagnon	Permanent	
208 - Revenu Particuliers		2 délégation(s)
Charles Chagnon	Suppléant	
Elias Nader	Permanent	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 2 - Montréal - Laval		
209 - Revenu - Traitement		2 délégation(s)
Jean-François Martineau	Suppléant	
Mario Girard	En rotation	
211 - Sûreté du Québec		3 délégation(s)
Bruny Julien	En rotation	
Mario Ferdinand	Permanent	
Simon Landry	En rotation	
212 - Inter - Centre		2 délégation(s)
Béatrice Vilsaint	Permanent	
Majed Asmar	Permanent	
213 - Inter - Ouest		2 délégation(s)
Karine Dextras-Paquette	En rotation	
Martine Carrière	Permanent	
214 - Sécurité publique - 214		2 délégation(s)
Gaetjens Voltaire	En rotation	
Jolyne Tessier	En rotation	
215 - Multi - Centres		2 délégation(s)
Chantal Paré	En rotation	
Gilbert Plouffe	Permanent	
216 - Interministérielle - Nord		2 délégation(s)
Luc Trottier	Permanent	
Sylvie Fortier	En rotation	
217 - Services judiciaires		1 délégation(s)
Kim Vincent	Permanent	
218 - SAAQ - RAMQ		2 délégation(s)
Alain St-Amour	Permanent	
Daniel Dufour	En rotation	
219 - Interministérielle - Est		1 délégation(s)
Linda Coulombe	Suppléant	
220 - Perception Montréal		2 délégation(s)
Abdoulrahman Syradin	En rotation	
Bertrand Fortin	En rotation	
221 - Culture, Communications, Hôtellerie		3 délégation(s)
Jean-Sylvain Ménard	En rotation	
Mohamed Oumha	Suppléant	
Yan Smith	En rotation	
222 - Solidarité sociale Est		2 délégation(s)
Normand Clavel	En rotation	
Sylvain Bossé	En rotation	
223 - Revenu - Village olympique		1 délégation(s)
Helga Prosper	Permanent	
224 - Revenu montréal ouest et pension alimentaire		2 délégation(s)
Michel Fontaine	En rotation	
Naly Selao	En rotation	
225 - REVENU-MESS Laval		2 délégation(s)
Nathalie Labelle	En rotation	
Yannick Giroux	Permanent	
251 - SAM		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 2 - Montréal - Laval		
251 - SAM		1 délégation(s)
Valérie Gaumain	En rotation	
Région 3 - Montérégie		
301 - Suroît		3 délégation(s)
Carole Collin	Permanent	
Luc Crevier	En rotation	
Nicole Brisson	En rotation	
302 - Interministérielle - Rive-sud		2 délégation(s)
Pascale Limoges	En rotation	
Raymond Béliveau	En rotation	
303 - Inter - Longueuil		2 délégation(s)
André Auger	En rotation	
Eryk Demers	En rotation	
304 - Vallée du Haut-Richelieu		2 délégation(s)
Carole Vendetti	Permanent	
Sylvie Prud'homme	En rotation	
305 - Saint-Hyacinthe		2 délégation(s)
Nancy Daviault	Suppléant	
Pierre-Vincent Locas	En rotation	
307 - Haute-Yamaska		1 délégation(s)
Pierre Sylvestre	En rotation	
308 - La Jacques-Cartier		2 délégation(s)
Claude Pelletier	En rotation	
Franck Di Scala	En rotation	
309 - Montval-Rive-sud		2 délégation(s)
Julie Laforme	En rotation	
Louis Bertrand	Permanent	
351 - Parcs nationaux de la Montérégie		1 délégation(s)
Michel Tanguay	En rotation	
Région 4 - Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie		
401 - Estrie		2 délégation(s)
Julie Caron	Suppléant	
Yvan Larochelle	Permanent	
402 - Sherbrooke - Interministérielle		2 délégation(s)
Christian Desgagné	En rotation	
François Gagnon	Permanent	
403 - Trois-Rivières		2 délégation(s)
Michael Provencher	En rotation	
Yvon Fortin	Permanent	
404 - De Francheville		2 délégation(s)
Cynthia Langlois	Permanent	
Marie-Claude Vertefeuille	Permanent	
405 - Du Centre et de la Haute-Mauricie		2 délégation(s)
Andrée Cossette	Permanent	
Michel Rivard	En rotation	
406 - Centre du Québec		1 délégation(s)
Caroline Dugal	Permanent	
407 - Victoriaville		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 4 - Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie		
407 - Victoriaville		1 délégation(s)
Jean-Robert Tremblay	Permanent	
408 - Nicolet		1 délégation(s)
Louise Lamy	Permanent	
409 - Canton de l'Est		2 délégation(s)
Emily Markwell	En rotation	
Linda Collin	Permanent	
410 - Laviolette		2 délégation(s)
Catherine Delisle	En rotation	
Hélène Larivée	En rotation	
451 - École nationale de police du Québec		1 délégation(s)
Jean Hamel	Suppléant	
453 - Parc national Orford Mont-Mégantic		1 délégation(s)
Daniel Cadieux	En rotation	
455 - Revenu - Estrie		1 délégation(s)
Isabelle Dumont	Permanent	
Région 5 - Laurentides - Lanaudière - Outaouais		
501 - Saint-Jérôme		2 délégation(s)
Daniel Lapointe	En rotation	
Nadia Laurin	En rotation	
502 - Joliette		2 délégation(s)
Daniel Coderre	Permanent	
Isabelle Harbour	Suppléant	
503 - Hull - Centre-ville		1 délégation(s)
Jacques Méryneau	En rotation	
504 - Laurentides		2 délégation(s)
Carole Blouin	Permanent	
Martin Durand	En rotation	
505 - Lanaudière		2 délégation(s)
Emile Rivest	En rotation	
Robert Livernoche	Permanent	
506 - Outaouais - Pontiac		1 délégation(s)
Line Lafontaine	Suppléant	
507 - Mont-Laurier		1 délégation(s)
André Bélanger	Permanent	
508 - Interministérielle - Lachute - Saint-Eustache		1 délégation(s)
Réjean Poirier	Permanent	
509 - Papineauville		1 délégation(s)
Carole Sallafranque	Permanent	
510 - Maniwaki		1 délégation(s)
France Poirier	Permanent	
552 - Parc du Mont-Tremblant		1 délégation(s)
Claude Lacroix	Permanent	
Région 6 - Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles		
601 - Rimouski		2 délégation(s)
Hélène Roy	En rotation	
Kévin Bouchard	En rotation	
602 - Rivière-du-Loup		2 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 6 - Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles		
602 - Rivière-du-Loup		2 délégation(s)
Céline Bonneau	En rotation	
Valere Lauzier	En rotation	
603 - Manicouagan		2 délégation(s)
Dany Cote	En rotation	
Monia Boulianne	En rotation	
604 - Kamouraska - Témiscouata		1 délégation(s)
Martine Hudon	Suppléant	
605 - Gaspé		2 délégation(s)
Carine Johnson	En rotation	
Sébastien Bois	En rotation	
606 - Baie-des-Chaleurs		2 délégation(s)
Alain Poitras	Permanent	
Josiane Appleby	En rotation	
607 - Moyenne-Côte-Nord		1 délégation(s)
Danielle Pineault	Suppléant	
608 - Haute Gaspésie		1 délégation(s)
Manon Deschênes	En rotation	
609 - Matapédia - Méfis		1 délégation(s)
Francis Bergeron	En rotation	
610 - Rocher - Percé		1 délégation(s)
Daniel Cyr	Permanent	
611 - Basse-Côte-Nord		1 délégation(s)
Larry Boudreau	En rotation	
612 - Iles-de-la-Madeleine		1 délégation(s)
Patrick Lapierre	En rotation	
613 - Rimouski Centre		2 délégation(s)
Louise Hardy	En rotation	
Marielle D'Astous	Permanent	
614 - La Matanie		1 délégation(s)
Mélanie Simard	Permanent	
681 - Rivières Matapédia Patapédia		1 délégation(s)
Gino Roussel	En rotation	
Région 7 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau - Charlevoix - Haute-Côte-Nord		
701 - Saguenay		2 délégation(s)
Cristel Savard	En rotation	
Jimmy Tremblay	Permanent	
702 - Jonquière		2 délégation(s)
Rémi Poulin	En rotation	
Remy Bolduc	Permanent	
703 - Lac-Saint-Jean Ouest		2 délégation(s)
Annie Pelletier	En rotation	
Carl Tremblay	Permanent	
704 - Alma		1 délégation(s)
Alain Fleury	Permanent	
705 - Charlevoix		1 délégation(s)
Réjean Gagnon	Permanent	
706 - Haute-Côte-Nord		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 7 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau - Charlevoix - Haute-Côte-Nord		
706 - Haute-Côte-Nord		1 délégation(s)
Micheline Bourque	Permanent	
707 - Chibougamau		1 délégation(s)
Nathalie Desjardins	En rotation	
787 - Parc des Monts Valin		1 délégation(s)
Cindy Brunet	Suppléant	
788 - Parc du Saguenay et Parc marin Saguenay-St-Laurent		1 délégation(s)
Martin Beauregard	Permanent	
Région 8 - Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec		
801 - Rouyn-Noranda		2 délégation(s)
Daniel Paul	En rotation	
Lise Héroux	En rotation	
802 - Amos		2 délégation(s)
Cathy Vallières	En rotation	
Gilles Morin	Permanent	
803 - Val-d'Or		1 délégation(s)
Luc Auger	Permanent	
805 - Ville-Marie		1 délégation(s)
René Duquet	Permanent	
806 - Rouyn-Noranda - Centre-ville		2 délégation(s)
Gérard Thomas	Permanent	
Line Bouchard	En rotation	
Conseillères ou conseillers syndicaux (Délégation participante)		
Benoit Malo		
Bianca Cordero		
Carl Ouellet		
Carmelle Giguère		
Claude Tremblay		
Daniel Arcand		
Daniel Dionne		
Denis Bergeron		
François Catineau		
Guillaume Maheux		
Guy Robert De Verville Coté		
Hélène Rochefort		
Henri Gaillard		
Jean-Pierre Pérusse		
Jocelyne Fortier		
Johanne Gagnon		
Julien Marquis		
Lise Isabelle		
Luce Michaud		
Madeleine Comeau		
Martine Dufour		
Mélissa Côté		
Michel Harrisson		
Myriam Gaudreau		
Nicolas Fournier		

Nom complet	Statut	Critère de participation
Olivier Bory		
Patrick Lefebvre		
Robert Lespérance		
Roberto Hamel		
Ronald Coquelin		
Sébastien Lecours		
Suzanne Villeneuve		
Sylvie Vallières		
Membre d'un comité élu par les instances nationales (Délégation participante)		
Carole Thibault		
Cédric Charles		
Chantale Tremblay		
Fleurette Bourque		
Johnny Poulin		
Jonathan Corbin		
Suzanne Roy		
Sylvie Bouchard		
Membres de l'Exécutif national (Délégation officielle)		
Christian Daigle		
Denise Boileau		
Jacques Bouchard		
Lucie Martineau		
Maryse Rousseau		
Mélanie Deziel		
Michel Carignan		
Patrick Audy		
Yvon Brault		
Membres du Comité national des femmes (Délégation officielle)		
Marie-Josée Valade-England		
Nancy Poulette		
Nathalie Garvin		
Renée Binette		
Membres du Comité national des jeunes (Délégation officielle)		
Christine St-Laurent		
Lydia Métivier		
Nicolas Leduc-Lafantaisie		
Représentantes et représentants régionaux (Délégation officielle)		
Alain Pomerleau		
Annie Dallaire		
Brigitte Claveau		
Caroline Bouffard		
Chantal Hurteau		
Daniel Landry		
Frédéric Dagenais		
Hélène Chouinard		
Jean-François Sylvestre		
Johanne Lanthier		
Lina Chiasson		
Louis Jubinville		

Nom complet	Statut	Critère de participation
Marie-Claire Baigner		
Mario Leclerc		
Martine Charette		
Martine Duchesne		
Nelson Carrier		
Norman Paradis		
Réal Fortier		
Steve Dorval		
Suzanne Joncas		
Sylvain Gendron		
Représentantes régionales à la condition féminine (Délégation officielle)		
Denise Bérubé		Région 7
Josée Jollette		Région 8
Louise Bélanger		Région 5
Lucie Paquette		Région 4
Marlène Lapointe		Région 1
Nancy Tardif		Région 6
Nathaly Lecours		Région 3
Norma Bakhos		Région 2

ANNEXE A - LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE OU PARTICIPANTE

Conseil syndical du 17 avril 2016

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
101 - Transports - Région de la Capitale		1 délégation(s)
Jean Lamontagne	En rotation	
102 - Interministérielle - Vieux-Québec		2 délégation(s)
Audrey Boily	En rotation	
Thérèse Bilodeau	Permanent	
103 - CSST - Québec		2 délégation(s)
Ghislaine Laroche	Permanent	
Gilles Gagné	En rotation	
104 - Ressources naturelles		2 délégation(s)
Claudine Paré	En rotation	
Éric D'Amours	Permanent	
105 - Revenu - TAC		2 délégation(s)
Michel Morency	Permanent	
Yvan Tremblay	En rotation	
106 - Sécurité publique		2 délégation(s)
Denis Bourgoin	En rotation	
Sylvain Charrois	En rotation	
107 - Revenu - Technologies et recherche		2 délégation(s)
Christian Boivin	Permanent	
Maxime Lemay	Permanent	
108 - Culture et Assemblée nationale		1 délégation(s)
José Manuel Tapia	En rotation	
109 - Transports - Pierre-Bertrand		1 délégation(s)
Martin Boucher	Permanent	
110 - RAMQ - Traitements et Services		2 délégation(s)
Johnny Poulin	Permanent	
Michel Dubé	En rotation	
111 - Québec Centre-Ville		2 délégation(s)
Caroline Pilote	Suppléant	
Véronique Conroy	En rotation	
112 - Justice Interministérielle		2 délégation(s)
Alain Brassat	Permanent	
Annie Morin	Suppléant	
114 - MESS - Central		1 délégation(s)
Lyne Lavigneur	En rotation	
115 - CARICI		1 délégation(s)
Safiya Houssein Awad	En rotation	
116 - Régie des rentes		2 délégation(s)
Hélène Lambert	En rotation	
Michel Tremblay	Permanent	
117 - Revenu - Perception		2 délégation(s)
Carole Thibault	Suppléant	
François Prevost	Permanent	
120 - Revenu - Crédit impôt solidarité, services à la clientèle et pensions alimentaires		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
120 - Revenu - Crédit impôt solidarité, services à la clientèle et pensions alimentaires		1 délégation(s)
Abdelmajid Bahmed	Permanent	
121 - Services Québec - CSPQ		1 délégation(s)
Ken Maheux	Permanent	
122 - MESS		2 délégation(s)
Emilie Lemieux	Permanent	
Stevens Maltais	Permanent	
123 - SAAQ - 123		2 délégation(s)
Francine Hardy	Permanent	
Richard Côté	Permanent	
124 - Inter - Haute-Ville		1 délégation(s)
Sophie Desfossés	Permanent	
125 - SAAQ - 125		2 délégation(s)
Marcel Martineau	Permanent	
Martine Boulet	Permanent	
126 - Revenu - Vérification, enquêtes et législation		2 délégation(s)
Gaëtan Martel	En rotation	
Martine Dionne	En rotation	
127 - Colline parlementaire		2 délégation(s)
Anny Valcourt	En rotation	
Esther Turcotte	En rotation	
129 - Éducation		1 délégation(s)
Nathalie Émond	Permanent	
131 - Environnement		2 délégation(s)
Jean-Philippe Baillargeon	En rotation	
Maxime Daigle	Permanent	
132 - RAMQ - Informatique		1 délégation(s)
Andre Linteau	En rotation	
133 - Ressources naturelles - Faune		1 délégation(s)
France Leclerc	En rotation	
134 - Inter - Rive sud		1 délégation(s)
Joëlle Turgeon-Dharmoo	Permanent	
135 - Santé et Solidarité		2 délégation(s)
Alain Lavergne	Permanent	
Jean-François Cadorette	Permanent	
136 - Agri & Culture		1 délégation(s)
Jocelyne Tremblay	Suppléant	
138 - Beauce - Amiante		1 délégation(s)
Gaëtan Lemay	Permanent	
141 - Montmagny - L'Islet		1 délégation(s)
Gino Fortin	Permanent	
153 - SEPAQ		1 délégation(s)
Gilles Forgues	En rotation	
Région 2 - Montréal - Laval		
201 - Revenu - Complexe Desjardins		3 délégation(s)
Serge Thiffault	Permanent	
Vanessa Monteiro Chaves	En rotation	
Victor Boutin	En rotation	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 2 - Montréal - Laval		
202 - CSST		2 délégation(s)
Fanny Bilodeau	En rotation	
Jean-Luc Morin	Permanent	
203 - Immigration et État civil		2 délégation(s)
Juana Romero	Permanent	
Pierre Morissette	En rotation	
204 - Interministérielle - Laval		2 délégation(s)
Gilles Bronsard	En rotation	
Guylaine Ouellet	Permanent	
205 - Revenu Laval		2 délégation(s)
Réal Quesnel	Permanent	
Vincent Bolduc	En rotation	
206 - Transports		2 délégation(s)
Gilles Tremblay	Permanent	
Manon Coté	En rotation	
207 - Emploi et Solidarité Ouest		2 délégation(s)
Mathieu Bouthillier	Suppléant	
Robin Gagnon	Permanent	
208 - Revenu Particuliers		2 délégation(s)
Charles Chagnon	Suppléant	
Elias Nader	Permanent	
209 - Revenu - Traitement		2 délégation(s)
Mario Girard	En rotation	
Serge Lamirande	En rotation	
211 - Sûreté du Québec		3 délégation(s)
Bruny Julien	En rotation	
Marc Couture	En rotation	
Suzanne Roy	En rotation	
212 - Inter - Centre		1 délégation(s)
Majed Asmar	Permanent	
213 - Inter - Ouest		1 délégation(s)
Martine Carrière	Permanent	
214 - Sécurité publique - 214		2 délégation(s)
Gaetjens Voltaire	En rotation	
Jolyne Tessier	En rotation	
215 - Multi - Centres		1 délégation(s)
Chantal Paré	En rotation	
216 - Interministérielle - Nord		2 délégation(s)
Luc Trottier	Permanent	
Marcela Payes Escobar	Suppléant	
217 - Services judiciaires		2 délégation(s)
Benoît Mirandette	En rotation	
Kim Vincent	Permanent	
218 - SAAQ - RAMQ		2 délégation(s)
Alain St-Amour	Permanent	
Daniel Dufour	En rotation	
219 - Interministérielle - Est		1 délégation(s)
Linda Coulombe	Suppléant	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 2 - Montréal - Laval		
220 - Perception Montréal		2 délégation(s)
Abdoulrahman Syradin	En rotation	
Bertrand Fortin	En rotation	
221 - Culture, Communications, Hôtellerie		3 délégation(s)
Mohamed Oumha	Suppléant	
Stéphane Ruest	Permanent	
Yan Smith	En rotation	
222 - Solidarite sociale Est		2 délégation(s)
Normand Clavel	En rotation	
Sylvain Bossé	En rotation	
224 - Revenu montréal ouest et pension alimentaire		2 délégation(s)
Avelino Jorge Sousa	En rotation	
Michel Fontaine	En rotation	
225 - REVENU-MESS Laval		2 délégation(s)
Nathalie Labelle	En rotation	
Yannick Giroux	Permanent	
Région 3 - Montérégie		
301 - Suroît		2 délégation(s)
Carole Collin	Permanent	
Luc Crevier	En rotation	
302 - Interministérielle - Rive-sud		2 délégation(s)
Pascale Limoges	En rotation	
Raymond Béliveau	En rotation	
303 - Inter - Longueuil		1 délégation(s)
Eryk Demers	En rotation	
304 - Vallée du Haut-Richelieu		1 délégation(s)
Sylvie Prud'homme	En rotation	
305 - Saint-Hyacinthe		2 délégation(s)
Nancy Daviault	Suppléant	
Pierre-Vincent Locas	En rotation	
307 - Haute-Yamaska		1 délégation(s)
Pierre Sylvestre	En rotation	
308 - La Jacques-Cartier		2 délégation(s)
Claude Pelletier	En rotation	
Franck Di Scala	En rotation	
309 - Montval-Rive-sud		2 délégation(s)
Julie Laforme	En rotation	
Louis Bertrand	Permanent	
351 - Parcs nationaux de la Montérégie		1 délégation(s)
Michel Tanguay	En rotation	
Région 4 - Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie		
401 - Estrie		1 délégation(s)
Julie Caron	Suppléant	
402 - Sherbrooke - Interministérielle		1 délégation(s)
Jocelyn Deraps	Suppléant	
403 - Trois-Rivières		1 délégation(s)
Yvon Fortin	Permanent	
405 - Du Centre et de la Haute-Mauricie		2 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 4 - Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie		
405 - Du Centre et de la Haute-Mauricie		2 délégation(s)
Andrée Cossette	Permanent	
Michel Rivard	En rotation	
406 - Centre du Québec		1 délégation(s)
Caroline Dugal	Permanent	
407 - Victoriaville		1 délégation(s)
Jean-Robert Tremblay	Permanent	
409 - Canton de l'Est		2 délégation(s)
Emily Markwell	En rotation	
Sylvain Laplante	Suppléant	
410 - Laviolette		2 délégation(s)
Catherine Delisle	En rotation	
Hélène Larivée	En rotation	
451 - École nationale de police du Québec		1 délégation(s)
Jean Hamel	Suppléant	
453 - Parc national Orford Mont-Mégantic		1 délégation(s)
Daniel Cadieux	En rotation	
455 - Revenu - Estrie		1 délégation(s)
Isabelle Dumont	Permanent	
Région 5 - Laurentides - Lanaudière - Outaouais		
501 - Saint-Jérôme		2 délégation(s)
Manon Proulx	Suppléant	
Nadia Laurin	En rotation	
502 - Joliette		2 délégation(s)
Daniel Coderre	Permanent	
Isabelle Harbour	Suppléant	
504 - Laurentides		2 délégation(s)
Carole Blouin	Permanent	
François Beaudoin	En rotation	
505 - Lanaudière		1 délégation(s)
Emile Rivest	En rotation	
506 - Outaouais - Pontiac		2 délégation(s)
Line Lafontaine	Suppléant	
Michel Girard	Permanent	
507 - Mont-Laurier		1 délégation(s)
André Bélanger	Permanent	
508 - Interministérielle - Lachute - Saint-Eustache		1 délégation(s)
Réjean Poirier	Permanent	
509 - Papineauville		1 délégation(s)
Carole Sallafranque	Permanent	
510 - Maniwaki		1 délégation(s)
France Poirier	Permanent	
552 - Parc du Mont-Tremblant		1 délégation(s)
Claude Lacroix	Permanent	
587 - Réserve Papineauville - Labelle		1 délégation(s)
Normand Ménard	Permanent	
Région 6 - Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles		
601 - Rimouski		2 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 6 - Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles		
601 - Rimouski		2 délégation(s)
Hélène Roy	En rotation	
Kévin Bouchard	En rotation	
602 - Rivière-du-Loup		2 délégation(s)
Céline Bonneau	En rotation	
Valere Lauzier	En rotation	
603 - Manicouagan		2 délégation(s)
Dany Cote	En rotation	
Monia Boulianne	En rotation	
604 - Kamouraska - Témiscouata		1 délégation(s)
Martine Hudon	Suppléant	
605 - Gaspé		2 délégation(s)
Daniel Fournier	En rotation	
Sébastien Bois	En rotation	
606 - Baie-des-Chaleurs		2 délégation(s)
Dominique Fromont	Suppléant	
Josiane Appleby	En rotation	
607 - Moyenne-Côte-Nord		1 délégation(s)
Danielle Pineault	Suppléant	
608 - Haute Gaspésie		1 délégation(s)
Manon Deschênes	En rotation	
609 - Matapédia - Métis		1 délégation(s)
Francis Bergeron	En rotation	
610 - Rocher - Percé		1 délégation(s)
Daniel Cyr	Permanent	
611 - Basse-Côte-Nord		1 délégation(s)
Larry Boudreau	En rotation	
612 - Iles-de-la-Madeleine		1 délégation(s)
Patrick Lapierre	En rotation	
613 - Rimouski Centre		1 délégation(s)
Louise Hardy	En rotation	
614 - La Matanie		1 délégation(s)
Mélanie Simard	Permanent	
Région 7 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau - Charlevoix - Haute-Côte-Nord		
701 - Saguenay		2 délégation(s)
Jimmy Tremblay	Permanent	
Réal Dallaire	Suppléant	
702 - Jonquière		2 délégation(s)
Rémi Poulin	En rotation	
Remy Bolduc	Permanent	
703 - Lac-Saint-Jean Ouest		2 délégation(s)
Annie Pelletier	En rotation	
Carl Tremblay	Permanent	
704 - Alma		1 délégation(s)
Alain Fleury	Permanent	
705 - Charlevoix		1 délégation(s)
Réjean Gagnon	Permanent	
706 - Haute-Côte-Nord		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 7 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau - Charlevoix - Haute-Côte-Nord		
706 - Haute-Côte-Nord		1 délégation(s)
Micheline Bourque	Permanent	
707 - Chibougamau		1 délégation(s)
Martin Gauthier	En rotation	
788 - Parc du Saguenay et Parc marin Saguenay-St-Laurent		1 délégation(s)
Martin Beauregard	Permanent	
Région 8 - Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec		
801 - Rouyn-Noranda		2 délégation(s)
Daniel Paul	En rotation	
Lise Héroux	En rotation	
802 - Amos		2 délégation(s)
Cathy Vallières	En rotation	
Gilles Morin	Permanent	
803 - Val-d'Or		1 délégation(s)
Luc Auger	Permanent	
804 - Abitibi Ouest		1 délégation(s)
Michel Deschênes	Suppléant	
805 - Ville-Marie		1 délégation(s)
René Duquet	Permanent	
806 - Rouyn-Noranda - Centre-ville		2 délégation(s)
Gérard Thomas	Permanent	
Line Bouchard	En rotation	
Conseillères ou conseillers syndicaux (Délégation participante)		
Carl Ouellet		
Madeleine Comeau		
Mélissa Côté		
Membre d'un comité élu par les instances nationales (Délégation participante)		
Cédric Charles		
Fleurette Bourque		
François Godin		
Jonathan Corbin		
Membres de l'Exécutif national (Délégation officielle)		
Christian Daigle		
Denise Boileau		
Jacques Bouchard		
Lucie Martineau		
Maryse Rousseau		
Mélanie Deziel		
Michel Carignan		
Patrick Audy		
Membres du Comité national des femmes (Délégation officielle)		
Marie-Josée Valade-England		
Nathalie Garvin		
Renée Binette		
Membres du Comité national des jeunes (Délégation officielle)		
Christine St-Laurent		
Lydia Métivier		
Nicolas Leduc-Lafantaisie		

Nom complet	Statut	Critère de participation
Représentantes et représentants régionaux (Délégation officielle)		
Alain Pomerleau		
Annie Dallaire		
Brigitte Claveau		
Caroline Bouffard		
Chantal Hurteau		
Daniel Landry		
Frédéric Dagenais		
Hélène Chouinard		
Jean-François Sylvestre		
Johanne Lanthier		
Lina Chiasson		
Louis Jubinville		
Marie-Claire Baigner		
Mario Leclerc		
Martine Charette		
Martine Duchesne		
Nelson Carrier		
Norman Paradis		
Réal Fortier		
Steve Dorval		
Suzanne Joncas		
Sylvain Gendron		
Représentantes régionales à la condition féminine (Délégation officielle)		
Carole Messier		Région 1
Denise Bérubé		Région 7
Josée Jollette		Région 8
Lucie Paquette		Région 4
Nancy Tardif		Région 6
Nathaly Lecours		Région 3
Norma Bakhos		Région 2